



BIENVENUE À SCHAFFHOUSE

Un guide pour les nouveaux arrivants



2

IMPRESSUM:

- Herausgeber: Kanton Schaffhausen, Departement des Innern
2. Auflage: 2024
Redaktion: Integres, Integrationsfachstelle für die Region Schaffhausen,
Anlaufstelle für Diskriminierungsschutz und interkulturelle Konflikte
Flavia Brühlmann und Chantal Bründler
- Bezugsquellen: Sekretariat Departement des Innern
Mühlentalstr. 105
8200 Schaffhausen
Tel. +41 52 632 74 61 / Email sekretariat.di@ktsh.ch
- Integres
Tel.+41 52 624 88 67 / Email info@integres.ch
- Gestaltung: Sepp Pircher
Bildquellen: Chantal Bründler: *Seite 12, 16, 21, 23 L/R, 24*
Gino Gallucci: *Seite 39*
profifoto.ch - Michael Kessler: *Seite 31, 37*
SAH Schaffhausen: *Seite 20, 36 L*
Sepp Pircher: *Seite 6 M/R, 8 L, 15 R, 18, 20 L, 28, 30, 32, 33 R, 36 R, 38*
Stadtarchiv Schaffhausen: *Seite 3, 9, 11, 19, 23 M, 25, 26, 27, 34, 36 M*
VBSH: *Seite 10, 17*
www.parlament.ch: *Seite 6 L*
Wirtschaftsförderung Kanton Schaffhausen, Fotograf Röbi Bösch: *Seite 1, 2, 4, 5, 7, 8 M, 9 R, 13, 14, 15 L, 22, 28, 29, 33, 35, 40*
(L = Links, M = Mitte, R = Rechts auf der Seite)
- Druck: Druckwerk SH AG, Schweizernbildstrasse 30, Postfach, 8207 Schaffhausen
Gedruckt auf: Refutura blauer Engel + Recycling,matt,ISO-Weisse 100, 100% 100 g/m2

TABLE DES MATIÈRES



BIENVENUE! _____	4
WILLKOMMEN! _____	5
LA SUISSE, UN PAYS TRÈS VARIÉ _____	6
LA RÉGION DE SCHAFFHOUSE _____	7
VALEURS FONDAMENTALES _____	9
ARRIVÉE ET SÉJOUR _____	10
COMMUNICATION ET INTÉGRATION _____	11
LOGEMENT _____	13
MOBILITÉ _____	16
TRAVAIL _____	18
SÉCURITÉ SOCIALE _____	20
IMPÔTS _____	22
MARIAGE ET PARTENARIAT _____	23
FAMILLE ET ENFANTS _____	25
SYSTÈME SCOLAIRE _____	28
FORMATION ET ÉTUDES _____	30
SANTÉ _____	32
LA DÉTENTE ET LES LOISIRS _____	34
COURSES QUOTIDIENNES _____	36
VIE POLITIQUE _____	37
INTEGRES _____	39

BIENVENUE!



4

Bienvenue dans le canton de Schaffhouse !

Nous sommes très heureux de vous accueillir dans notre canton de Schaffhouse à la fois ouvert et ancré dans la tradition. Le canton de Schaffhouse vous offre des conditions de vie et de travail attractives, avec d'excellentes liaisons de transport et de bonnes relations avec les cantons voisins, la Thurgovie et Zurich, ainsi qu'avec notre pays voisin, l'Allemagne.

Nous sommes convaincus que vous vous sentirez très vite à l'aise, tout comme votre famille, notamment en raison du paysage intact, des espaces de détente de proximité au bord du Rhin et sur les collines du Randen, et du Klettgau avec ses vignobles.

En tant que société, nous devons faire face à d'importants défis en raison de la mondialisation, des mutations sociales et des changements environnementaux. Le respect mutuel, la tolérance et l'ouverture envers autrui sont des valeurs fondamentales importantes qui contribuent également à la culture de bienvenue du canton de Schaffhouse.

Participez à la vie sociale avec ses manifestations culturelles et ses offres de formation ! Des échanges actifs et nombreux entre la population locale et celle qui vient d'arriver contribueront largement à ce que vous vous sentiez chez vous dans le canton de Schaffhouse. Cette brochure vous fournira de nombreuses informations utiles sur votre nouveau canton de résidence et vous aidera à vous adapter à votre nouvel environnement.

Je vous souhaite beaucoup de plaisir lors de la découverte du canton de Schaffhouse et, au nom du Conseil d'État, je vous souhaite la bienvenue.

Walter Vogelsanger, conseiller d'État

WILLKOMMEN!



Herzlich willkommen im Kanton Schaffhausen!

5

Es freut uns sehr, dass Sie in unseren aufgeschlossenen und gleichzeitig traditionsverbundenen Kanton zugezogen sind.

Der Kanton Schaffhausen bietet Ihnen attraktive Lebens- und Arbeitsbedingungen mit hervorragenden Verkehrsverbindungen und guten Beziehungen zu den Nachbarkantonen Thurgau und Zürich sowie dem grenznahen Deutschland.

Wir sind sicher, dass Sie und Ihre Familie sich nicht zuletzt auch dank der intakten Naturlandschaft, dem Naherholungsgebiet am Rhein und auf dem Randen sowie dem Weinbaugebiet Klettgau schnell wohl fühlen werden.

Die Globalisierung, der gesellschaftliche Wandel und die Umweltveränderungen stellen uns als Gesellschaft vor grosse Herausforderungen. Gegenseitiger Respekt, Toleranz und Offenheit gegenüber den Mitmenschen sind wichtige Grundwerte und tragen auch zur Willkommenskultur des Kantons Schaffhausen bei.

Nehmen Sie am gesellschaftlichen Leben mit seinen kulturellen Veranstaltungen und Bildungsangeboten teil. Ein aktiver und reger Austausch zwischen der einheimischen und zugezogenen Bevölkerung trägt massgeblich dazu bei, sich im Kanton Schaffhausen heimisch zu fühlen. Diese Broschüre hilft Ihnen viele nützliche Informationen über Ihren neuen Wohnkanton zu sammeln und unterstützt Sie gut an Ihrem neuen Lebensort anzukommen.

Ich wünsche Ihnen beim Erkunden des Kantons Schaffhausen viel Freude und heisse Sie im Namen des Regierungsrates herzlich willkommen.

Walter Vogelsanger, Regierungsrat

LA SUISSE, UN PAYS TRÈS VARIÉ



6

LA STRUCTURE DE LA SUISSE

La Suisse est un petit pays composé de quatre régions linguistiques différentes.

Dans ces régions, on parle les quatre langues officielles du pays : l'allemand, le français, l'italien et le romanche. Mais, dans les différentes régions, vous trouverez également des styles de vie plus ou moins différents. La Suisse est une nation issue d'une volonté politique : elle n'est pas uniforme, ni du point de vue ethnique ni linguistique ni religieux.

La structure fédéraliste de la Suisse compte trois niveaux politiques : la Confédération, les cantons et les communes. La Constitution fédérale fait office de base juridique ; celle-ci fixe les règles fondamentales de la vie commune. Elle décrit la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, et les compétences des autorités.

LA CONFÉDÉRATION

L'appellation officielle de l'État national est la Confédération suisse. La Confédération assume toutes les tâches qui lui sont attribuées par la Constitution fédérale, dont par exemple la législation valide dans l'ensemble du pays, la politique extérieure et de sécurité ou le domaine douanier et la fiscalité. Les tâches n'étant pas expressément de la compétence de la Confédération sont assumées par l'échelon inférieur : les cantons.

LES CANTONS

La Suisse est composée de 26 cantons. Les cantons, qui ont le statut d'États fédérés, sont les États originels s'étant regroupés en 1848 pour former la Confédération. Chaque canton possède sa propre constitution, son propre parlement, son gouvernement et ses tribunaux.

LES COMMUNES

Comme tous les cantons, le canton de Schaffhouse est divisé en communes. Environ un cinquième des communes possède son propre parlement. Ici, la population ne peut décider directement qu'au sujet de questions importantes, via le référendum facultatif ou obligatoire. Quatre cinquièmes des communes du canton de Schaffhouse sont organisées selon le principe de démocratie directe. Les décisions sont prises lors de l'assemblée municipale. Les communes tiennent le registre des habitants sur mandat de la Confédération et du canton. Elles sont en outre compétentes en ce qui concerne le système scolaire, les affaires sociales, l'approvisionnement en énergie, la construction de routes, l'aménagement local ou les impôts communaux. Chaque canton décide de l'étendue de l'autonomie des communes. Celle-ci peut donc varier considérablement.

- *Secrétariat d'État aux migrations (Staatssekretariat für Migration SEM) : « Bienvenue en Suisse » – brochure d'information du SEM pour les nouveaux arrivants. Traduite dans de nombreuses langues.*
- *ch.ch : site informant sur la Suisse et ses autorités. Dans toutes les langues nationales ainsi qu'en anglais.*
- *Département fédéral des affaires étrangères DFAE (Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten EDA) – About Switzerland : portail d'information officiel de la Confédération sur la Suisse. Traduit dans de nombreuses langues de la migration.*
- *SWI swissinfo.ch : SWI swissinfo.ch offre des actualités indépendantes de Suisse, traduites en 10 langues.*

LA RÉGION DE SCHAFFHOUSE



UNE RÉGION AUTONOME

Qui vit à Schaffhouse apprécie la dimension humaine, la qualité de vie élevée, les beaux quartiers, les espaces de détente de proximité et l'offre culturelle et sportive très ample. En tant que canton le plus septentrional de Suisse, Schaffhouse est, pour la plus grande partie, entouré par l'Allemagne. 82 % des 185 km de frontière confinent au land allemand de Bade-Wurtemberg. 1740 bornes bordent le canton. Dans les domaines les plus divers, les autorités entretiennent donc des contacts ouverts et constructifs non seulement avec les cantons limitrophes, mais également avec le voisin allemand.

Le canton est composé de trois territoires séparés les uns des autres, tous trois situés au nord du Rhin. La partie principale s'étend du coude du Rhin près de Schaffhouse et Neuhausen am Rheinflall jusqu'au Klettgau, à la

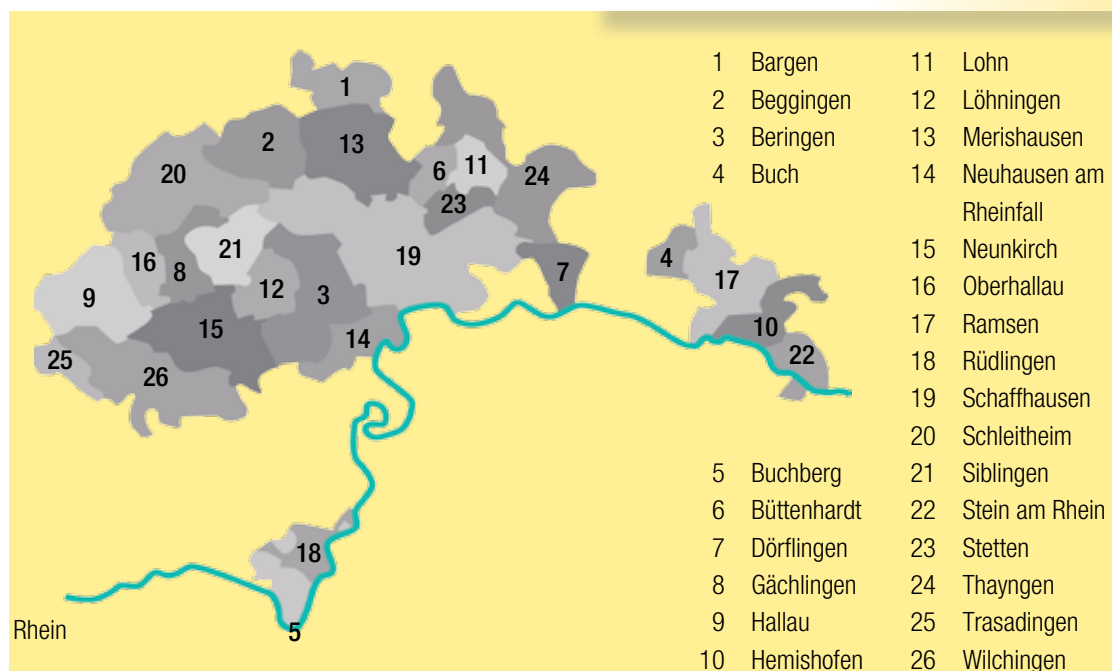
région du Randen et au haut plateau du Reiat. À l'est, on trouve l'enclave de Stein, où l'Untersee débouche dans le Rhin, et au sud-ouest, une autre enclave, avec les deux villages de Buchberg et de Rüdlingen.

Le paysage entourant Schaffhouse est situé en bordure du plateau suisse. Les douces collines et vallées font partie des contreforts du Jura, et témoignent des mouvements des glaciers lors de la dernière période glaciaire. Le paysage varié est particulièrement marqué par le Rhin et son paysage fluvial unique, les grandes forêts, les champs étendus et les vignobles bien entretenus.

La superficie du canton – 298 km² – correspond à 0,7 % du territoire suisse. Plus de 84'000 personnes vivent dans les 26 communes du canton, à savoir environ 1 % de la population suisse. Schaffhouse compte donc parmi les plus petits cantons de Suisse.

7

► *Canton de Schaffhouse – portail des communes : aperçu de toutes les communes du canton de Schaffhouse.*



LA RÉGION DE SCHAFFHOUSE



8

HISTOIRE

La structure de l'habitat actuel de la région de Schaffhouse est créée au début du Moyen Âge, avec le peuplement par les Alamans. Des vestiges alamanes du VIII^e siècle ont été trouvés dans presque tout le canton. Les colonies les plus importantes se trouvent toutefois, déjà à l'époque romaine, près de Schleithem et de Stein am Rhein.

Après l'an 1000, la vie économique connaît un essor important dans cette région jusqu'alors surtout marquée par l'agriculture. Au XI^e siècle au plus tard, le Rhin commence à gagner en importance. Le droit de frapper monnaie et de tenir marché à Schaffhouse et à Stein ainsi que la croissance rapide de la ville de Schaffhouse vont de pair avec une activité commerciale croissante. Les habitants de Schaffhouse mettent à profit l'interruption de l'importante voie fluviale par les chutes du Rhin avec des services de transbordement et de transport moyennant taxes et droits de douane correspondants. La consolidation d'une ville-État puissante débute avec l'acquisition de droits seigneuriaux sur les villages voisins.

Au Moyen Âge, Schaffhouse se trouve souvent prise entre les fronts des grandes puissances. Afin d'assurer son indépendance, Schaffhouse rejoint la Confédération en 1501 et se charge de protéger la frontière nord de la Confédération, entre autres avec le Munot, forteresse construite en grande partie au moyen de la corvée et aujourd'hui emblème de la ville.

LE RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE

Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, les représentants des corporations des villes gouvernent les sujets des zones rurales sans réserve. Dans le cadre des bouleversements de la Révolution française, les habitants des zones rurales obtiennent de haute lutte les mêmes droits et libertés que les habitants des villes. Le canton, la ville de Schaffhouse ainsi que 35 communes autonomes sont créés au XIX^e siècle.

Jusqu'au début du XIX^e siècle, les habitants de Schaffhouse vivent principalement de l'agriculture, de l'artisanat et du commerce. Cela change avec l'engagement de pionniers de l'industrie posant les jalons d'un bouleversement radical de l'économie. Au cours des XIX^e et XX^e siècles, Schaffhouse devient un centre industriel important abritant de nombreuses sociétés renommées.

L'ESSOR ÉCONOMIQUE

Au cours des années '50 et '60 du siècle dernier, la région profite d'une croissance économique générale. Les entreprises bien implantées telles que Georg Fischer, SIG, IVF et d'autres encore connaissent un boom, et d'autres entreprises sont créées. Il n'y a presque aucun chômage. Au contraire : la main-d'œuvre se fait rare et l'on est contraint de la faire venir de l'étranger – à l'époque, principalement d'Italie.

La crise des années '90 du siècle dernier cause une forte réduction de l'emploi dans l'industrie. Schaffhouse doit prendre une nouvelle orientation et diversifier son économie. Avec l'implantation de nouvelles sociétés et la transformation d'entreprises existantes, le secteur tertiaire gagne en importance. Pour les entreprises actives à l'international, la région de Schaffhouse est une place économique attrayante et innovante, qui se montre compétitive face à la concurrence mondiale. Après une nette diminution au cours des années '90, la population recommence à croître depuis quelques années. De nouveau, de nombreux migrants et migrantes arrivent de l'étranger – beaucoup de l'Allemagne voisine, mais également du monde entier.

- *Le musée dans l'abbaye de Tous-les-Saints (Museum zu Allerheiligen) regroupe, sous le même toit, histoire, archéologie, art et histoire naturelle, en particulier de la région de Schaffhouse. L'entrée est libre le premier samedi de chaque mois.*
- *Promotion de l'économie Schaffhouse (Wirtschaftsförderung Schaffhausen) : informations sur la région économique de Schaffhouse.*

VALEURS FONDAMENTALES



9

LES DROITS FONDAMENTAUX

La Suisse et donc également le canton de Schaffhouse attachent de l'importance à la liberté, aux droits et aux obligations de chaque personne. Le respect mutuel et la tolérance ainsi que la reconnaissance des mêmes valeurs fondamentales constituent la base d'une bonne cohabitation.

Les droits fondamentaux sont ancrés dans la Constitution fédérale et dans la Constitution du canton. Toutes les personnes résidant en Suisse jouissent de ces droits, donc également les étrangères et étrangers.

Égalité

L'État doit traiter tous les êtres humains de manière égale. Cela signifie que personne ne doit être discriminé du fait de son sexe, de son âge, de son origine, de sa race, de sa langue, de sa religion, de sa situation sociale, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques, de son mode de vie ou d'une situation de handicap.

Égalité des droits

L'homme et la femme ont les mêmes droits au sein de la famille, quant à la formation et au travail. L'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Droit à la vie et liberté personnelle

Tout être humain a droit à la vie. La peine de mort est interdite. Tout être humain a droit à la liberté personnelle. Cela signifie que personne ne doit être blessé et que tout le monde a droit à la liberté de mouvement.

Droit au mariage

Toute personne de plus de 18 ans a le droit de se marier.

Liberté de croyance

Toute personne a le droit de choisir et d'exercer librement sa religion. Nul ne peut être contraint d'adhérer à une communauté religieuse ou d'y appartenir.

Communautés religieuses reconnues de droit public:

dans le canton de Schaffhouse, il existe trois communautés religieuses reconnues par le droit public. Il s'agit de l'Église évangélique réformée, de l'Église catholique romaine et de l'Église catholique chrétienne. De cette reconnaissance de droit public découlent d'une part certains droits comme l'impôt ecclésiastique ; d'autre part, la reconnaissance est liée au respect de la liberté religieuse et des droits humains, et à la transparence financière.

Liberté d'opinion

Toute personne a le droit de former et d'exprimer librement son opinion dans le cadre de la loi.

Ces droits peuvent être restreints par l'État dans certaines circonstances. Une base légale est toutefois nécessaire à cet effet. Si vous estimez que vos droits personnels sont menacés, vous pouvez faire appel à une aide consultative ou juridique, selon le cas.

- *Il existe à Schaffhouse des services de conseil juridique gratuits ou à un prix avantageux pour toutes les questions juridiques : - centre de consultation concernant le droit d'asile et le droit des personnes étrangères, SAH Schaffhausen (Œuvre suisse d'entraide ouvrière de Schaffhouse) - Kantonales Arbeitersekretariat Schaffhausen (Secrétariat cantonal des travailleurs de Schaffhouse).*
- *Integres Schaffhouse – point de contact pour la protection contre la discrimination et les conflits interculturels : service de consultation pour les personnes qui se sentent discriminées en raison de leur origine, couleur de peau, religion ou autres caractéristiques. Le conseil est gratuit.*

Devoirs : le service militaire et le vote obligatoire

Outre les droits fondamentaux, il existe également des devoirs pour les citoyennes et citoyens suisses. Ainsi, avec son armée de milice, la Suisse connaît le service militaire obligatoire. Tout homme suisse y est astreint. Le canton de Schaffhouse connaît un autre devoir particulier. Tous les citoyens et citoyennes ont l'obligation de voter lors d'élections et de référendums.

ARRIVÉE ET SÉJOUR



10

LE RÈGLEMENT DU SÉJOUR

Le séjour en Suisse est régi par différents types d'autorisations. Les plus importantes sont l'autorisation de courte durée (moins d'un an), l'autorisation de séjour (de durée déterminée) et l'autorisation d'établissement (de durée indéterminée). Les conditions d'octroi dépendent du but du séjour et de la nationalité. Une distinction est notamment faite selon que la personne est originaire d'un pays de l'UE/AELE ou d'un pays tiers. La demande doit se faire au bureau du contrôle des habitants de la commune où vous habitez. Même si vous avez déjà résidé dans une autre commune du canton de Schaffhouse, veuillez vous inscrire personnellement au bureau du contrôle des habitants.

Les principaux livrets pour étrangers sont :

- permis B : pour titulaires d'une autorisation de séjour
- permis C : pour titulaires d'une autorisation d'établissement
- permis L : pour titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée
- permis G : pour frontaliers
- permis N : pour requérants d'asile
- permis F : pour étrangers admis provisoirement
- permis S : pour personnes à protéger

L'OFFICE DES MIGRATIONS ET BUREAU DES PASSEPORTS

L'Office des migrations et bureau des passeports du canton de Schaffhouse est compétent quant aux tâches administratives dans le domaine de la législation fédérale sur les étrangers. Des informations concernant par exemple l'entrée, les autorisations de séjour et le regroupement familial peuvent y être obtenues.

LE REGROUPEMENT FAMILIAL

Les ressortissants des États membres de l'UE/AELE ont, en règle générale, droit au regroupement familial indépendamment du type d'autorisation de séjour dont ils bénéficient. Sont considérés comme les membres de la famille la conjointe ou le conjoint, les parents ou les enfants de moins de 21 ans ou à charge. Les personnes venant d'États ne faisant pas partie de l'UE/AELE peuvent présenter une demande de regroupement familial (conjointe ou conjoint et enfants célibataires de moins de 18 ans) au bureau du contrôle des habitants de leur commune si les conditions légales sont remplies. Veuillez noter que le regroupement familial doit avoir lieu dans des délais prescrits. Vous pouvez obtenir des informations détaillées et des formulaires de demande auprès de l'Office cantonal des migrations.

- ▶ *Secrétariat d'État aux migrations SEM (Staatssekretariat für Migration SEM) : informations détaillées concernant l'entrée et le séjour en Suisse, l'asile et le travail en Suisse.*
- ▶ *Bureaux de contrôle des habitants : coordonnées et heures d'ouverture sur les sites web des communes du canton de Schaffhouse.*
- ▶ *Canton de Schaffhouse – Office de l'emploi (Arbeitsamt) : informations concernant l'autorisation de travail, le service de l'emploi et la procédure d'annonce pour travailleurs et travailleuses ainsi que pour employeurs et employeuses.*

PREMIÈRES INFORMATIONS

Les personnes venant d'arriver dans le canton sont informées et conseillées sur les conditions de vie et de travail en Suisse et dans le canton de Schaffhouse. En distribuant du matériel d'information, le bureau du contrôle des habitants transmet des premières connaissances permettant de s'orienter dans la commune du domicile. En outre, il est possible de bénéficier d'un entretien de conseil gratuit auprès du service spécialisé de l'intégration Integres.



POLITIQUE D'INTÉGRATION ET CONSEIL

En 2003, le Conseil d'État (Regierungsrat) du canton de Schaffhouse et le Conseil municipal (Stadtrat) de Schaffhouse ont adopté des lignes directrices pour une politique d'intégration cohérente dans le canton. Ces lignes directrices thématiques la manière dont l'accès au quotidien professionnel, social, culturel, linguistique et politique peut être amélioré pour les migrantes et migrants. De la sorte, le canton et la ville de Schaffhouse s'engagent activement pour la promotion de l'intégration dans la région de Schaffhouse.

Integres est le service spécialisé de l'intégration et de la cohabitation pour la région de Schaffhouse conseillant les personnes individuelles, mais également les entreprises, les autorités et institutions si elles ont des questions relatives à l'intégration et à la migration.

- ▶ *Integres – service spécialisé de l'intégration pour la région de Schaffhouse : conseil gratuit concernant les questions relatives à l'intégration et à la migration.*
- ▶ *Vous trouverez les lignes directrices pour une politique d'intégration cohérente (Leitlinien für eine kohärente Integrationspolitik) sur le site web d'Integres.*

CRITÈRES D'INTÉGRATION

La Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) définit les critères d'intégration et vise à promouvoir l'intégration des étrangères et étrangers en évitant les obstacles à l'intégration. En même temps, elle exige de manière contraignante la responsabilité individuelle en matière d'intégration. Le principe est le suivant : plus les personnes de nationalité étrangère obtiennent de droits, meilleure doit être leur intégration. Cela signifie que le statut de séjour, notamment, est étroitement lié aux connaissances linguistiques. Les critères d'intégration suivants sont mentionnés dans la LEI :

- les compétences linguistiques ;
- le respect de la sécurité et de l'ordre publics ;
- le respect de la Constitution et de ses valeurs ;
- la participation à la vie économique ou l'acquisition d'une formation.

Si les critères d'intégration ne sont pas remplis, il se peut que l'autorisation de séjour ne soit pas prolongée ou soit révoquée. L'autorisation d'établissement peut également être révoquée ou rétrogradée en autorisation de séjour. De même, le regroupement familial peut être refusé ou les demandes de naturalisation peuvent être rejetées.

L'ALLEMAND, LANGUE COMMUNE

La Suisse est un pays multilingue. Une communication réussie est la clé de l'intégration. Communiquer signifie comprendre et être compris sur base d'une langue commune. Dans le canton de Schaffhouse, on parle allemand. La langue officielle est l'allemand standard. Dans la vie quotidienne, le dialecte suisse allemand est souvent utilisé. Comprendre et parler allemand est une condition indispensable pour la communication au quotidien et dans le monde professionnel. La langue commune constitue une base importante de la cohabitation.

APPRENDRE L'ALLEMAND

De nombreux cours d'allemand sont proposés dans la région de Schaffhouse.

La gamme est très étendue. Outre les cours d'allemand habituels, il existe également des cours pour mères avec garde d'enfants, pour jeunes et jeunes adultes avec perspective de formation ainsi que des offres pour enfants et autres groupes de personnes. Integres vous conseille quant au choix du cours adéquat pour vous.

- ▶ *Integres – aperçu des cours d'allemand et offres d'intégration : informations et conseil concernant l'offre des cours d'allemand et d'intégration dans la région de Schaffhouse.*



12

ATTESTATION DES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES ET CERTIFICATS DE LANGUE

En Suisse, l'octroi des différents titres de séjour est lié aux connaissances linguistiques correspondantes. Les connaissances linguistiques nécessaires peuvent également être définies pour les formations, les formations continues ou les activités professionnelles. Celles-ci doivent être attestées par un certificat de langue.

Une fiche d'information à ce sujet est disponible sur le site web d'Integres.

- ▶ *fide – Deutsch in der Schweiz – lernen, lehren, beurteilen : avec fide, la promotion et l'évaluation des compétences linguistiques sont centrées sur la vie quotidienne en Suisse. fide s'oriente sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) et doit permettre aux migrantes et migrants la maîtrise linguistique de situations de vie concrètes.*
- ▶ *Secrétariat d'État aux migrations (Staatssekretariat für Migration SEM) – certificats de langue : liste avec les certificats de langue reconnus. Tous les certificats de langue figurant sur cette liste sont valables pour l'autorisation de séjour (B), l'autorisation d'établissement (C) et la naturalisation.*

LA COMMUNICATION INTERCULTURELLE

Le dialogue est la condition déterminante pour une bonne coopération. L'interprétariat communautaire va bien au-delà de la simple traduction. Il permet de communiquer au sujet de valeurs et de la vue personnelle d'une situation malgré les origines et les cultures différentes. La sécurité obtenue de la sorte élargit la marge de manœuvre de toutes les personnes concernées et facilite la recherche de solutions partenariales. Le service spécialisé Derman propose des services d'interprétariat, d'interprétariat téléphonique, des prestations d'accompagnement et de traduction, et accompagne les interventions de manière professionnelle. Le service spécialisé peut être joint par téléphone pendant les heures de bureau, du lundi au vendredi, par e-mail et par le biais du formulaire de demande figurant sur le site web. En dehors des heures d'ouverture, le service d'interprétariat téléphonique de l'Asylorganisation Zürich

(aoz) met à la disposition, en quelques minutes, des interprètes professionnels travaillant dans plus de 50 langues, 24 heures sur 24, 365 jours par an.

- ▶ *SAH Schaffhausen – interprétariat : mise à disposition d'interprétariat et d'accompagnement interculturels ainsi que formation – interventions sur place, par téléphone ou par écrit.*
- ▶ *Service d'interprétariat téléphonique aoz : mise à disposition d'interprètes 365 jours par an, 24 heures sur 24, au numéro 0842 442 442.*

LES INFORMATIONS FACILITENT LA COMPRÉHENSION

Vous trouverez de très nombreuses informations au sujet du canton de Schaffhouse sur Internet ou dans les médias. En particulier, les journaux locaux fournissent des renseignements relatifs à la vie dans la région. Vous y trouverez également des petites annonces avec des offres d'emploi et de logement, des tuyaux au sujet de manifestations ainsi que des adresses utiles. Des informations sur les principaux événements dans la région sont également disponibles sur les sites web du canton de Schaffhouse et des communes.

MÉDIAS RÉGIONAUX

- ▶ **Journaux de Schaffhouse :**
*Klettgauer Bote
Schaffhauser Bock
Schaffhauser AZ
Schaffhauser Nachrichten
Steiner Anzeiger
Thaynger Anzeiger*
- ▶ **Radios régionales :**
*Radio Munot
Radio Rasa
Radio Top – Schaffhouse
Radio suisse SRF – journal régional de Zurich/Schaffhouse*
- ▶ **Chaînes de télévision régionales :**
*Schaffhauser Fernsehen (télévision de Schaffhouse)
Tele D
Tele Top – nouvelles de Schaffhouse*
- ▶ **Plateforme en ligne schaffhausen.ch :**
informations relatives à la culture, aux loisirs, au travail, au logement, et à beaucoup d'autres thèmes encore.



TROUVER UN LOGEMENT

Pour trouver un logement – aussi bien s’il s’agit d’une location que d’un achat – il est utile de procéder comme suit :

- lire les annonces dans les journaux locaux ;
- demander autour de soi si quelqu’un connaît un logement qui se libère ;
- s’adresser à une régie immobilière ;
- consulter l’un des sites spécialisés en biens immobiliers.

► *schaffhausen.ch* : informations régionales, entre autres concernant le marché du logement.

LA LOCATION

Toute personne s’intéressant à un appartement doit généralement tout d’abord remplir un formulaire d’inscription. Des renseignements doivent être fournis, tels que l’âge, l’état civil, la profession, le nombre d’enfants, le type d’autorisation de séjour, l’employeur, le salaire, les animaux de compagnie. Afin de prouver qu’elle est en mesure de payer le loyer, la personne doit souvent présenter un extrait du registre des poursuites. Ce document peut être obtenu auprès de l’Office des poursuites du canton de Schaffhouse ou de votre dernier lieu de domicile (en dehors du canton de Schaffhouse).

Dans la plupart des cas, le contrat de location comprend aussi des conditions générales et un règlement d’immeuble. Avant de pouvoir disposer de l’appartement, les locataires doivent souvent verser une somme servant de garantie (caution), qui sera restituée avec intérêts à la fin du contrat de location. Il existe également des prestataires qui se portent garants auprès du propriétaire pour une prime annuelle. Ainsi, l’argent n’est pas bloqué pendant la durée du contrat de location. Généralement, le loyer est dû au début de chaque mois. Outre le loyer, le

locataire paie aussi les charges accessoires (chauffage, eau chaude, etc.). Si les charges accessoires ne sont pas mentionnées dans le contrat de location, veuillez vous informer des coûts détaillés auprès du propriétaire.

- *Association des locataires du canton de Schaffhouse (Mieterverband Kanton Schaffhausen)* : conseil juridique sur les questions touchant à la location. Fiches utiles sur différents sujets, comme les charges accessoires. Pour les membres, le conseil est gratuit ; une adhésion avec effet immédiat est possible.
- *Commission de conciliation en matière de baux à loyer, Schaffhouse (Schlichtungsstelle für Mietsachen Schaffhausen)* : autorité de conciliation en cas de litiges découlant de la location et du bail de logements et de locaux commerciaux.
- *Canton de Schaffhouse – Office des poursuites et des faillites (Betreibungs- und Konkursamt)* : l’extrait du registre des poursuites peut être demandé en ligne.

L’INFRASTRUCTURE

Il existe différents fournisseurs pour le téléphone, Internet et la télévision par câble. Les offres disponibles dépendent de la région ou de l’endroit où vous habitez. Les prestations et les prix varient, cela vaut la peine de comparer. Si vous souhaitez installer une antenne parabolique, vous devriez d’abord en parler à votre propriétaire ou vous renseigner auprès de vos voisins et voisines. Vous pouvez accéder publiquement à Internet par exemple à la bibliothèque municipale de Schaffhouse. La tension de secteur est de 230 volts. Les adaptateurs pour prises sont disponibles dans le commerce spécialisé.



14

L'ASSURANCE MÉNAGE ET L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Il est vivement conseillé de contracter une assurance ménage et une assurance responsabilité civile. Pour certains contrats de location, cela est même obligatoire. Ces assurances couvrent certains dommages, par exemple quand une baignoire déborde et provoque des dégâts d'eau ou quand un lavabo est fissuré.

► *Office fédéral du logement OFL (Bundesamt für Wohnungswesen BWO) – « Le logement en Suisse » : brochure avec des informations centrales concernant le logement. Disponible en différentes langues.*

LA COHABITATION DANS UN IMMEUBLE

Pour assurer une bonne cohabitation, il faut que tous et toutes les locataires fassent preuve de respect mutuel. Les règles principales figurent le plus souvent dans le Règlement d'immeuble.

Les périodes de repos

Le repos nocturne dure généralement de 22 heures à 7 heures, le repos de midi de 12 à 13 heures. Les dimanches et jours fériés, il faut également éviter de faire du bruit. De principe, il faut veiller à mettre les téléviseurs et les appareils de musique en sourdine. Il est conseillé aux locataires souhaitant organiser une fête de prévenir les voisines et voisins.

Les espaces communs

L'entrée, la cage d'escalier, la buanderie, les caves et greniers, etc., sont à la disposition de tous les locataires. Il est important de ne pas obstruer ces lieux utilisés en commun en y déposant ses affaires et de veiller à leur propreté. Dans de nombreux immeubles, un règlement prévoit des horaires d'utilisation de la buanderie. La plupart du temps, il est interdit de fumer dans la cage d'escalier, dans l'ascenseur ou encore dans les espaces communs.

En cas de problèmes

En cas de dommage, veuillez vous adresser à la conciergerie ou au propriétaire / à la régie immobilière. En particulier dans les grands immeubles, la conciergerie effectue de petites réparations, et elle est également responsable de la sécurité et de l'entretien. Les réparations ou les nettoyages simples sont effectués et payés par le ou la locataire (p. ex. remplacer le filtre de la hotte aspirante, une plaque de four ou le tuyau de douche).

En cas de problèmes avec les voisines ou voisins et si le dialogue n'est plus possible, vous pouvez vous adresser à votre conciergerie ou régie immobilière. Si aucune solution ne peut être trouvée, vous pouvez vous adresser à la Commission de conciliation en matière de baux à loyer ou à l'Association des locataires.

LA PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE

L'achat de terrain à bâtir et de propriété immobilière est soumis à certaines restrictions pour les personnes étrangères. Vous n'avez toutefois pas besoin d'autorisation pour acquérir votre propre logement. Le registre foncier cantonal ou votre agent immobilier vous fournira les renseignements concernant les prescriptions à respecter lors de l'acquisition de terrains ou d'un logement. L'Association des propriétaires fonciers ou l'Association Casafair vous fournit des informations quant à la propriété immobilière : il est également possible de bénéficier d'un conseil juridique et d'en apprendre davantage au sujet du logement écologique.



L'ACCÈS AUX MÉDIAS

Connexion téléphone et Internet

La Suisse dispose d'un réseau de télécommunications bien développé. L'accès au téléphone et à Internet est garanti pratiquement partout. Vous devez vous abonner chez un fournisseur pour obtenir une connexion téléphone et Internet.

Radio et télévision

Écouter la radio ou regarder la télévision est soumis à une redevance. Celle-ci est perçue par la société Serafe. De principe, tous les ménages en Suisse sont tenus de payer cette redevance, que vous soyez ou non en possession d'un appareil.

LE MÉNAGE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

En éliminant les déchets de manière adéquate, nous contribuons à protéger notre environnement. Votre commune vous renseigne au sujet de l'élimination respectueuse de l'environnement des déchets et des points de collecte, des jours de collecte, etc. Le financement est assuré via les taxes sur les déchets. Celles-ci sont composées d'une taxe de base et d'une taxe en fonction de la quantité. Les matières recyclables peuvent être déposées gratuitement aux points de collecte.

Ordures ménagères

L'enlèvement des ordures ménagères est payant dans toutes les communes du canton. Les sacs taxés ou timbres-taxes sont disponibles dans les administrations communales, les bureaux de poste et certains magasins.

Déchets verts

Dans certaines communes, les déchets organiques (déchets verts) peuvent être éliminés séparément des ordures ménagères, sans taxe.

Verre, boîtes de conserve (fer blanc), bouteilles en PET, aluminium et huile alimentaire

L'élimination du verre, des boîtes de conserve, des bouteilles en PET, de l'aluminium et de l'huile alimentaire doit se faire via les points de collecte avec conteneurs ou via le commerce de détail.

Vous trouverez des informations détaillées également en ce qui concerne l'enlèvement des déchets encombrants, des produits chimiques, des textiles, etc. dans les documents fournis par votre commune.

Papier et carton

Le papier et le carton sont collectés de manière périodique ou peuvent être déposés dans les lieux de collecte désignés. Vous trouverez également les dates de collecte dans les documents fournis par votre commune ou dans les quotidiens.

Piles

En Suisse, la loi oblige les consommateurs à retourner tous les accumulateurs, piles et batteries automobiles, et les commerçants sont obligés de les reprendre. Les piles portables utilisées dans de nombreux appareils peuvent être retournées dans presque tous les points de vente.

Appareils électriques et électroniques

Tous les appareils électriques et leurs accessoires peuvent être retournés aux points de vente d'appareils similaires en vue de leur élimination. Les commerçants sont tenus de les reprendre gratuitement même sans nouvel achat et indépendamment de la marque.

- ▶ *Canton de Schaffhouse – Laboratoire intercantonal : informations relatives à l'élimination de tous types de déchets.*
- ▶ *Office fédéral de l'environnement OFEV (Bundesamt für Umwelt BAFU) : Guide des déchets et informations générales concernant l'élimination des déchets.*



16

LA MOBILITÉ DOUCE : EN ROUTE À PIED ET À VÉLO

Le vélo est un moyen de locomotion apprécié en Suisse. Les pistes cyclables sont bien signalisées ou délimitées par des lignes jaunes sur les routes pour que les cyclistes puissent se déplacer en toute sécurité en tant qu'usagers de la route. Il est conseillé de contracter une assurance responsabilité civile couvrant les dommages que vous pourriez occasionner à des tiers avec votre vélo. Des règles supplémentaires s'appliquent aux vélos électriques (e-bikes).

Les personnes se déplaçant à pied souhaitent elles aussi se déplacer avec le plus de sécurité possible en tant qu'usagers de la route. De principe, les piétonnes et piétons ont la priorité aux passages zébrés. Les enfants allant à l'école à pied deviennent plus autonomes, ont des contacts sociaux et font un peu d'exercice quotidiennement. Voilà pourquoi la police routière de Schaffhouse forme les enfants en âge d'aller à l'école enfantine ou les écolières et écoliers pour que celles et ceux-ci se comportent de manière adéquate en tant qu'usagers de la route.

- ▶ *Mobilité piétonne Suisse (Fussverkehr Schweiz) : Mobilité piétonne Suisse défend les intérêts des piétonnes et piétons et s'engage pour une planification de la circulation permettant aux personnes se déplaçant à pied de le faire en toute sécurité.*
- ▶ *Pro Velo Schaffhausen : Pro Vélo s'engage en vue de la promotion du vélo en tant que moyen de locomotion sain, agréable et écologique dans la région de Schaffhouse. Sur le site web, vous trouverez de nombreux conseils utiles pour faire du vélo dans la région. Pro Vélo Schaffhausen organise la bourse aux vélos et des cours de conduite.*
- ▶ *Schweiz Mobil : réseau national pour la mobilité douce. Des itinéraires de randonnées à vélo (Veloland) et à pied, etc. peuvent être consultés sur ce site et planifiés en ligne.*
- ▶ *Schulweg bildet : recommandations pour parents : comment permettre aux enfants de se rendre à l'école de manière autonome et sûre sans que les parents jouent le rôle de taxis.*

LES TRANSPORTS PUBLICS

La Suisse dispose d'un réseau bien développé et performant de transports publics desservant également les petites communes. Les horaires des trains, bus et bateaux sont coordonnés entre eux. De nombreux voyageurs choisissent le train pour de plus longues distances ou pour se rendre au travail ou à l'école. Il existe différents abonnements et offres vous permettant de bénéficier d'un prix avantageux quand vous utilisez les transports publics. L'abonnement demi-tarif en particulier est très apprécié, avec lequel vous circulez à moitié prix sur les transports publics. Les enfants de moins de 6 ans voyagent gratuitement. Les enfants plus âgés peuvent, jusqu'à 16 ans, circuler gratuitement en compagnie d'un de leurs parents avec la Carte Junior ou en compagnie d'une autre personne adulte avec la Carte Enfant accompagné. Dans quelques communes, il est possible d'acheter des cartes journalières pour toute la Suisse à un prix avantageux.

- ▶ *Chemins de fer fédéraux suisses CFF (Schweizerische Bundesbahnen SBB) : informations concernant les abonnements et billets, réductions et horaires en ligne pour toute l'Europe.*

Les transports régionaux de Schaffhouse

À Schaffhouse, toute personne souhaitant se rendre de la campagne à la ville (et vice-versa) arrive rapidement à destination. Des trains ou bus relient toutes les communes. Quiconque souhaite se déplacer plus paisiblement trouvera diverses liaisons par bateau sur le Rhin. La région de Schaffhouse fait partie de la communauté tarifaire OSTWIND. Une communauté tarifaire prévoit une tarification par zones ; avec un seul billet, le voyageur peut prendre toutes les lignes des zones en question pendant la période de validité. Ainsi, il ne doit pas acheter de nouveau billet lorsqu'il descend du train pour monter dans un bus, pour autant qu'il ait déjà payé pour cette zone.



- ▶ *Transports en commun de Schaffhouse (Verkehrsbetriebe Schaffhausen VBSH) : informations relatives aux horaires urbains et régionaux et aux abonnements de la communauté tarifaire OSTWIND.*
- ▶ *Compagnie de navigation suisse sur l'Untersee et sur le Rhin (Schweizerische Schifffahrtsgesellschaft Untersee und Rhein) : horaires et idées d'excursions.*
- ▶ *Chemins de fer fédéraux suisses CFF (Schweizerische Bundesbahnen SBB) : voyager avec une mobilité réduite : informations et offres de voyages accessibles pour les personnes à mobilité réduite.*

être obligatoirement immatriculés en Suisse pendant les douze premiers mois suivant votre arrivée personnelle en Suisse pour autant que les plaques d'immatriculation étrangères soient valides et que les véhicules soient couverts par une assurance.

- ▶ *Canton de Schaffhouse – Office de la circulation et de la navigation (Strassenverkehrs- und Schifffahrtsamt) : informations relatives au permis de conduire, à la sécurité routière, etc.*

ROULER EN VOITURE EN SUISSE

Le permis de conduire et la sécurité routière

Les permis de conduire étrangers sont valides en Suisse pendant un an à partir de la date d'entrée dans le pays. Dans ce délai, une demande de permis de conduire suisse doit être faite auprès de l'Office cantonal de la circulation et de la navigation. Renseignez-vous au sujet du Code de la route en vigueur en Suisse !

La vignette obligatoire

Une vignette est obligatoire pour toute personne circulant sur les autoroutes et semi-autoroutes. Cette vignette peut s'acheter dans les bureaux de douane, les bureaux de poste, les stations-service, les garages, les points de contact du TCS ainsi qu'auprès des offices cantonaux de la circulation.

L'assurance véhicules à moteur

Une assurance responsabilité civile est obligatoire pour tous les véhicules à moteur (tels que voitures, motos, cyclomoteurs et vélos électriques jusqu'à 45 km/h) ainsi que pour les bateaux. L'assurance véhicules à moteur peut être élargie de différents modules.

L'importation de véhicules étrangers en Suisse

Si vous entrez en Suisse et importez un véhicule de l'étranger, veuillez déclarer ce véhicule immédiatement auprès de la douane suisse. Les véhicules ne doivent pas

LE TRANSPORT AÉRIEN

L'aéroport international de Zurich-Kloten est proche et facile d'accès : 30 minutes en voiture et 40 minutes en train si la liaison est directe. Pratiquement toute métropole économique importante est desservie quotidiennement depuis Zurich. L'aéroport lui-même est facilement accessible en transports publics. L'enregistrement est possible directement à la gare de Schaffhouse. Vous y obtenez également votre carte d'embarquement.

VOYAGER AU-DELÀ DES FRONTIÈRES – LES DISPOSITIONS DOUANIÈRES

Les pays limitrophes invitent à faire des excursions. Ne perdez pas de vue que vous traversez une frontière et que vous devez porter sur vous les documents requis. Veuillez contacter l'administration des douanes suisses pour obtenir des informations relatives aux dispositions douanières.

- ▶ *Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières OFDF (Bundesamt für Zoll und Grenzsicherheit BAZG) : informations de l'Administration fédérale des douanes pour particuliers et entreprises.*

TROUVER UN EMPLOI

L'accès au marché du travail est réglé par la loi et dépend du statut de séjour. Pour trouver un travail, il est conseillé de combiner différentes méthodes de recherche :

- rechercher des offres d'emploi sur Internet ;
- utiliser la plateforme centrale ;
- envoyer des candidatures spontanées à des entreprises ;
- prendre contact avec des agences de placement ;
- demander à des personnes de votre entourage ;
- poser sa candidature à des offres d'emploi publiées dans les journaux ;
- s'inscrire auprès de l'Office régional de placement (ORP).

- ▶ *Office régional de placement ORP (Arbeitsvermittlungszentrum RAV), Schaffhouse : les compétences de l'Office régional de placement sont mises gratuitement à la disposition des personnes à la recherche d'un emploi et domiciliées dans le canton de Schaffhouse.*

COMMENT POSER SA CANDIDATURE EN SUISSE?

En Suisse, un dossier de candidature consiste en un curriculum vitae (CV) et une lettre de motivation. Les certificats de travail, les références, les certificats de formation ainsi que les diplômes que l'on ajoute au dossier sont importants également. Les candidatures doivent souvent être présentées en ligne.

Vous trouverez sur Internet des tuyaux utiles pour créer un dossier de candidature.

- ▶ *Centre d'information professionnelle CIP (Berufsinformationszentrum BIZ) Schaffhouse – orientation professionnelle pour adultes : dans le cadre de l'orientation professionnelle, vous clarifiez votre situation initiale et élaborez des idées concernant des objectifs professionnels réalisables ainsi que des formations et formations continues.*
- ▶ *berufsberatung.ch : informations générales quant aux places d'apprentissage, à la profession et à l'emploi, tuyaux pour poser sa candidature, etc. Les documents sont traduits en de nombreuses langues.*

- ▶ *Association rencontre de personnes sans emploi, Schaffhouse (Verein Erwerbslosentreffpunkt Schaffhausen (VETS)) – secrétariat : aide pour la création d'un CV et la constitution d'un dossier de candidature.*
- ▶ *arbeit.swiss : travail.swiss, portail central pour les personnes à la recherche de travail, les employeurs ou employeuses et les agences de placement.*

LA RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES ÉTRANGERS

Différents diplômes étrangers et formations suivies dans d'autres pays peuvent être reconnus en Suisse. Selon votre diplôme, veuillez vous adresser aux services suivants :

- ▶ *Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI (Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation SBFI) : coordination de la reconnaissance des diplômes étrangers.*
- ▶ *Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique – diplômes étrangers : reconnaissance des professions du secteur de l'enseignement.*
- ▶ *Swissuniversities : renseignements sur les conditions d'admission dans les universités suisses.*

LE SALAIRE ET LES COTISATIONS SOCIALES

En Suisse, les salaires bruts sont relativement élevés, mais le coût de la vie est élevé lui aussi. Il n'existe pas de salaire minimum valide pour tous les secteurs de l'emploi. Certaines branches connaissent cependant des salaires minimums réglés par une convention collective. Les cotisations obligatoires à l'assurance vieillesse et survivants (AVS), l'assurance invalidité (AI), l'assurance chômage (AC) et l'assurance accidents (AA) sont prélevées sur le salaire. Dans le canton de Schaffhouse, les personnes salariées et les employeurs ou employeuses versent en outre une cotisation au fonds social cantonal. À partir d'un salaire annuel s'élevant à env. 20'000 francs, des cotisations à la prévoyance professionnelle (ledit 2^e pilier) sont prélevées en tant que complément à l'AVS. Au total, les prélèvements pour les assurances sociales obligatoires s'élèvent à environ 15-20 % du salaire.

- ▶ *Office fédéral des assurances sociales OFAS (Bundesamt für Sozialversicherungen BSV) : taux de cotisation.*



LA PERTE D'EMPLOI

Toute personne domiciliée en Suisse perdant son emploi en tant que salariée ou salarié a droit à des prestations d'assurance – les indemnités journalières – pour autant que les conditions nécessaires soient remplies. Les conditions centrales pour l'obtention des indemnités journalières sont une autorisation de séjour valide ainsi qu'un travail rémunéré pendant au moins douze mois au cours des deux dernières années avant l'inscription à l'Office régional de placement. Si vous ne trouvez pas directement un emploi après la fin d'un rapport de travail, vous devriez vous inscrire immédiatement – de préférence, encore pendant le délai de préavis – auprès de l'Office régional de placement (ORP). Là, vous obtiendrez des informations concernant les démarches suivantes à entreprendre.

- ▶ *Canton de Schaffhausen – Office de l'emploi : conseil en cas de chômage, placement, point de contact pour les autorisations de travail pour étrangères et étrangers, autres questions relatives au travail en Suisse.*
- ▶ *Office régional de placement (Regionales Arbeitsvermittlungszentrum RAV) : centre de services pour les personnes à la recherche d'un emploi et pour les employeurs et employeuses.*

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

La Suisse est réputée pour ses bonnes conditions de travail. Celles-ci sont toutefois réglées différemment selon la profession et le secteur. Informez-vous à temps au sujet des conditions de travail en vigueur. La nature du travail à exécuter, les horaires de travail, la période d'essai, le délai de résiliation du contrat, les vacances, le salaire, l'assurance responsabilité civile professionnelle et la caisse de pension sont mentionnés dans le contrat de travail. Certaines branches appliquent des conventions collectives de travail (CCT). Une CCT est une convention écrite entre un ou plusieurs employeurs ou leurs associations et les syndicats. Elle contient des dispositions portant sur le rapport existant entre les employeurs ou employeuses et les personnes salariées ainsi que des dispositions destinées aux parties contractantes de la CCT.

- ▶ *Secrétariat d'État à l'économie (Staatssekretariat für Wirtschaft SECO) : informations touchant au thème du travail.*
- ▶ *Secrétariat d'État aux migrations (Staatssekretariat für Migration SEM) : informations pour les travailleuses et travailleurs étrangers concernant l'exercice d'une activité lucrative en Suisse.*
- ▶ *Canton de Schaffhouse – Inspection du travail : l'Inspection du travail est le centre de conseil, de services, de compétences et d'exécution dans le domaine de la sécurité du travail et de la protection de la santé sur le lieu de travail, ainsi que dans le domaine du temps de travail et de repos.*

19

LA PROTECTION CONTRE LE LICENCIEMENT

La loi protège les personnes salariées d'un licenciement en cas de maladie, d'accident, de grossesse ou de maternité. Un licenciement pendant une telle période est généralement nul. En cas de licenciement abusif pour d'autres raisons, il n'est en revanche pas obligatoire que la salariée ou le salarié réintègre l'entreprise ; il est possible de faire valoir uniquement une indemnisation devant un tribunal.

- ▶ *Secrétariat des travailleurs (Arbeitersekretariat) de Schaffhouse : conseil juridique, première consultation gratuite.*

LE TRAVAIL AU NOIR

Toute personne étant payée pour effectuer un travail occasionnel dans le domaine du nettoyage, de la garde d'enfants, de travaux dans la maison ou au jardin, est considérée comme exerçant une activité lucrative. Elle est tenue d'être en possession d'une autorisation régie par le droit des étrangers et d'être inscrite (ou de s'inscrire elle-même) auprès des assurances sociales. Sans cela, il s'agit de travail illégal ou de travail au noir. La personne travaillant au noir n'est pas assurée en cas d'invalidité, d'accident ou de chômage. Les conséquences peuvent être dramatiques. Il est donc de l'intérêt des personnes salariées de travailler légalement.

- ▶ *Secrétariat d'État à l'économie (Staatssekretariat für Wirtschaft SECO) : informations relatives au travail au noir, aide pour sortir du travail au noir, offres de contact.*
- ▶ *Canton de Schaffhouse – travail au noir : informations relatives au travail au noir.*

SÉCURITÉ SOCIALE



20

LA PRÉVOYANCE EN SUISSE

Le réseau dense d'assurances sociales et d'aide sociale publique protège les personnes vivant et travaillant en Suisse et les membres de leur famille des conséquences économiques de la maladie, de l'accident, du chômage, de l'invalidité et d'autres risques. L'objectif est de prévenir la pauvreté en Suisse. La sécurité sociale est l'un des piliers importants de l'État suisse. La responsabilité individuelle et le travail se trouvent au premier plan. En Suisse, la sécurité sociale est basée sur le principe des trois piliers (voir graphique) ainsi que l'aide sociale. Ces assurances couvrent les besoins vitaux si vous ou vos proches devez surmonter un moment difficile en raison

d'une incapacité de travail, du chômage ou d'un décès. Une pension de vieillesse est également garantie. Si vous vous trouvez dans une situation de détresse, vous pouvez demander de l'aide. Vous pouvez obtenir des informations auprès de votre commune et de l'Office des assurances sociales de Schaffhouse.

- ▶ Office des assurances sociales (Sozialversicherungsamt SVA) de Schaffhouse : informations et formulaires de demande concernant les assurances sociales et la réduction des primes de l'assurance-maladie obligatoire.
- ▶ Office fédéral des assurances sociales OFAS (Bundesamt für Sozialversicherungen BSV) : informations sur les différentes assurances sociales pour les personnes qui arrivent en Suisse ou s'expatrient.

Prévoyance en Suisse

1 ^{er} pilier		2 ^e pilier		3 ^e pilier	
Prévoyance publique		Prévoyance professionnelle		Prévoyance individuelle	
Couverture des besoins vitaux		Maintien du niveau de vie antérieur		Complément individuel	
AVS Assurance vieillesse et survivants	PC Prestations complémentaires	LPP Assurance professionnelle obligatoire	Pilier 2b Assurance professionnelle surobligatoire	Pilier 3a Prévoyance liée	Pilier 3b Prévoyance libre
AI Assurance invalidité	APG Allocations pour perte de gain				

La prévoyance vieillesse, décès et invalidité se base sur trois piliers :

1^{er} pilier : l'AVS/AI/APG est l'assurance de base. Toutes les personnes résidant et/ou travaillant en Suisse sont obligatoirement assurées.

2^e pilier : toutes les salariées et tous les salariés sont obligatoirement assuré(e)s dans la prévoyance professionnelle à partir d'un certain revenu annuel.

3^e pilier : la prévoyance privée est volontaire et est financée par l'épargne individuelle.



L'AVS et l'AI

L'assurance sociale la plus importante est l'assurance vieillesse et survivants (AVS). De principe, toutes les personnes domiciliées en Suisse sont affiliées à l'AVS, indépendamment du fait qu'elles soient de nationalité suisse ou étrangère, qu'elles exercent une activité lucrative ou non. L'Office des assurances sociales de Schaffhouse informe sur l'âge ordinaire de la retraite. Il est possible de prendre une retraite anticipée. Dans ce cas, la pension est réduite. Les cotisations de l'assurance invalidité (AI) sont prélevées sur le salaire avec les cotisations de l'AVS. En cas d'invalidité, l'assurance donne droit aux mesures de réinsertion sur le marché du travail ou à une pension. Si vous n'exercez pas d'activité professionnelle ou si vous exercez une activité indépendante, vous devez verser les cotisations directement à la caisse de compensation.

- ▶ *Pro Senectute Kanton Schaffhausen : conseil social pour les seniors et leurs proches.*
- ▶ *Pro Infirmis Schaffhausen : conseil et assistance pour personnes en situation de handicap et leurs proches, jusqu'à l'âge de l'AVS.*

L'allocation de maternité

Après la naissance de l'enfant, les femmes actives ont droit à un congé de maternité d'au moins 14 semaines. Pendant ce temps, elles touchent généralement 80 % de leur salaire. Pour cela, elles doivent avoir été assurées pendant 9 mois avant la naissance et avoir travaillé au moins 5 mois pendant leur grossesse. Des informations détaillées peuvent être obtenues auprès de l'Office des assurances sociales.

Congé de paternité

Les pères actifs ont droit à deux semaines de congé de paternité (14 indemnités journalières au maximum) au cours des six premiers mois après la naissance de l'enfant.

La prévoyance professionnelle PP/ la caisse de pension

En Suisse, les personnes salariées doivent s'affilier à l'institution de prévoyance professionnelle de l'employeur ou de l'employeuse à partir d'un certain revenu annuel. La cotisation s'élève à 7 % - 18 % du revenu annuel. L'employeur ou l'employeuse doit verser au moins la moitié de ces primes. Les personnes exerçant une activité indépendante ne sont pas soumises à cette loi.

Les allocations familiales

En Suisse, les personnes salariées – ainsi que les personnes indépendantes ou sans activité lucrative – ont droit à des allocations familiales. Pour des enfants domiciliés à l'étranger, des taux réduits peuvent être appliqués. Le droit aux allocations familiales existe pour les enfants dès le premier jour du mois de leur naissance jusqu'à la fin du mois où ils ont atteint l'âge de 16 ans. Pour les enfants suivant une formation, les allocations sont versées jusqu'à la fin de cette formation, toutefois au maximum jusqu'à l'âge de 25 ans.

L'AIDE SOCIALE

L'aide sociale est destinée à pallier les situations de détresse matérielle et personnelle, à les atténuer ou à y remédier. Vous avez droit à l'aide sociale si vous vous trouvez dans une situation de détresse personnelle, si vous n'avez pas assez d'argent pour subvenir à vos besoins ou à ceux de votre famille. Vous ne recevez l'aide sociale que lorsque tous les autres canaux d'aide et d'assistance ne sont pas disponibles ou ne suffisent pas. L'objectif de l'aide sociale est que vous puissiez bientôt à nouveau subvenir vous-même à vos besoins. L'aide sociale n'est pas une assurance, mais une aide de l'État. Dans le canton de Schaffhouse, l'aide sociale est du ressort du canton et des communes. Veuillez vous adresser à votre commune si vous avez des questions concernant un cas particulier.

IMPÔTS



22

L'ASSUJETTISSEMENT À L'IMPÔT

En Suisse, les services publics tels que l'infrastructure, les transports, l'instruction, la police et l'armée, la santé, la sécurité sociale, etc. sont principalement financés par les impôts des particuliers et des entreprises ainsi que par la TVA. L'ensemble de la société contribue ainsi au bon fonctionnement de la vie publique

COMMENT LES IMPÔTS SONT-ILS PRÉLEVÉS ?

Afin de calculer les impôts dus sur le revenu et sur la fortune, les citoyens et citoyennes suisses et les personnes bénéficiant d'une autorisation d'établissement C doivent remplir une déclaration d'impôts. Les formulaires de déclaration d'impôts vous sont envoyés au début de chaque année. La déclaration d'impôts peut être remplie au moyen d'un logiciel gratuit et envoyée sous forme électronique (eFiling) ou par la poste. Pour les personnes salariées étrangères qui sont domiciliées ou qui séjournent en Suisse au regard du droit fiscal et qui ne sont ni titulaires d'une autorisation d'établissement C ni mariées à une personne de nationalité suisse ou titulaire d'une autorisation d'établissement C, l'impôt est directement déduit du salaire (impôt à la source). Cela concerne les personnes avec une autorisation de séjour B annuelle, les personnes ayant demandé l'asile ainsi que les personnes séjournant en Suisse pendant la semaine. Une personne soumise à l'impôt à la source doit malgré tout remplir une déclaration d'impôt si elle est soumise à la taxation ordinaire ultérieure (p. ex. si le revenu de son activité lucrative s'élève au moins à 120'000 CHF). En cas de questions, veuillez vous adresser à l'administration fiscale communale, à un service de conseil ou à un conseiller fiscal.

- ▶ *Canton de Schaffhouse – Administration fiscale : nombreuses informations concernant les questions fiscales, calculateur d'impôts en ligne, téléchargement de logiciel fiscal.*
- ▶ *Promotion économique du canton de Schaffhouse – Tax Guide : le guide vous informe de manière compacte et claire au sujet du système fiscal dans le canton de Schaffhouse.*

MARIAGE ET PARTENARIAT



LE MARIAGE

En Suisse, il faut avoir atteint l'âge de 18 ans pour pouvoir se marier. Seules les unions contractées auprès d'un office de l'état civil sont reconnues. Dans le canton de Schaffhouse, l'Office de l'état civil (Zivilstandsamt) de la ville de Schaffhouse est compétent pour toutes les questions touchant au mariage, à la reconnaissance de naissances et aux décès. Il vous informe au sujet des conditions devant être remplies pour pouvoir se marier et des documents nécessaires à cet effet. En Suisse, les personnes du même sexe peuvent également se marier.

PARTENARIAT

En Suisse, différentes formes de cohabitation sont possibles et légales. De nombreux couples vivent ensemble sans être mariés (concubinage) et ont des enfants communs. Pour ces couples, il est possible de conclure un contrat de concubinage. Celui-ci peut être authentifié chez un notaire et peut, par exemple, régler le droit de garde et l'entretien des enfants, la propriété des biens ou le partage des frais du ménage.

SÉPARATION

Le divorce peut être demandé conjointement par les deux partenaires ou par une seule de ces personnes. Le tribunal des familles du district est compétent. Les mariages contractés à l'étranger peuvent également être dissous conformément au droit suisse. Pour cela, il faut avoir le centre de ses intérêts en Suisse et y vivre depuis au moins un an. La question de savoir si les personnes étrangères peuvent conserver leur droit de séjour après le divorce dépend de différents facteurs. Pour obtenir des informations sur le divorce, il est possible de s'adresser à un centre de conseil conjugal et familial ou à un service d'aide juridique.

- ▶ *Ville de Schaffhouse – Office de l'état civil de la ville : informations relatives à la préparation du mariage.*
- ▶ *binational.ch : plateforme d'information pour couples binationaux et familles interculturelles.*
- ▶ *Service de conseil centré sur la vie de couple et la grossesse, Schaffhouse (Beratungsstelle für Partnerschaft und Schwangerschaft Schaffhausen) : consultation de couple et conseil de vie ainsi que conseil et informations concernant la grossesse, la naissance et la contraception.*
- ▶ *Pink Cross : organisation faitière des hommes gays en Suisse, ample offre de conseil.*
- ▶ *LOS : organisation suisse des lesbiennes.*
- ▶ *Transgender Network Switzerland : informations et conseil pour les questions touchant à la transsexualité.*

MARIAGE ET PARTENARIAT



24

LE LIBRE CHOIX DU OU DE LA PARTENAIRE – LE MARIAGE FORCÉ

En Suisse, toute personne a le droit de choisir librement sa ou son partenaire. Les familles ou d'autres personnes n'ont donc pas le droit de forcer des hommes ou des femmes à se marier contre leur propre volonté. L'exercice d'une pression viole les droits humains fondamentaux ainsi que la Constitution fédérale suisse ; elle est punissable. Un mariage contracté sous la contrainte peut en outre être déclaré nul par les autorités, qu'il ait été contracté en Suisse ou à l'étranger.

VIOLENCE DOMESTIQUE

La violence domestique n'est pas autorisée en Suisse et fait l'objet de poursuites pénales. Par violence domestique, on entend la violence physique, psychique ou sexuelle au sein d'une famille ou dans une relation de couple actuelle ou dissoute. Les victimes de violence domestique bénéficient d'un soutien et de conseils – de l'aide pour surmonter psychologiquement l'expérience de la violence à la mise à disposition d'un hébergement d'urgence en passant par la clarification des questions juridiques. Les personnes recourant à la violence et prêtes à y recourir sont soutenues afin de développer de nouveaux modèles de comportement pour mettre fin à la violence ou ne pas y recourir du tout.

- ▶ *Service spécialisé pour les victimes de violence, Schaffhouse (Fachstelle für Gewaltbetroffene, Schaffhausen) : conseil gratuit et anonyme pour les victimes (femmes, hommes, enfants et jeunes), entre autres dans le cas de mariage forcé et de violence domestique.*
- ▶ *Service spécialisé pour les personnes recourant à la violence, Schaffhouse, Konflikt.Gewalt : conseil gratuit et anonyme pour les personnes recourant à la violence ou enclines à la violence.*
- ▶ *Service contre les mariages forcés (Fachstelle Zwangsheirat) Suisse : conseille et accompagne les personnes touchées par un mariage forcé ainsi que leurs proches.*



LE PLANNING FAMILIAL ET LA NAISSANCE

La naissance d'un enfant est synonyme de nombreux changements. Dans la région de Schaffhouse, de nombreuses offres vous préparent à cette étape et vous accompagnent après la naissance. Toute naissance doit être enregistrée à l'Office de l'état civil. Si l'enfant naît dans un hôpital, l'hôpital se charge de faire enregistrer la naissance. Lors d'une naissance à la maison, la sage-femme est tenue de faire enregistrer l'enfant. La sage-femme accompagne les femmes enceintes, les parturientes et les accouchées de manière professionnelle et offre un suivi continu de la grossesse à l'accouchement et jusqu'à la fin de la période post-partum.

- ▶ *Ville de Schaffhouse – Office de l'état civil : notice et documents nécessaires concernant l'enregistrement de la naissance.*
- ▶ *Service de conseil centré sur la vie de couple et la grossesse (Beratungsstelle für Partnerschaft und Schwangerschaft) : consultation de couple et conseil de vie, ainsi que conseil et informations concernant la grossesse, la naissance et la contraception.*
- ▶ *Les hôpitaux de Schaffhouse proposent, entre autres, une préparation à la naissance pour les femmes et les couples.*
- ▶ *Fédération suisse des sages-femmes : plateforme Internet des sages-femmes indépendantes de la région de Schaffhouse.*
- ▶ *Brochure « Là pour nous ! », canton de Schaffhouse : aperçu des centres de consultation pour les parents avec des bébés et tout-petits. La brochure est disponible dans de nombreuses langues.*

ÊTRE PARENT

Éduquer des enfants est une tâche exigeante. Au quotidien, les parents se demandent toujours ce qui est le mieux pour leur enfant. La vie dans un nouvel environnement lance des défis supplémentaires aux familles. Celles-ci ont besoin d'en savoir davantage sur la vie quotidienne. L'échange avec d'autres parents est très précieux à cet égard.

Il existe une large offre pour les mères et les pères qui souhaitent échanger des idées avec d'autres parents ou participer à des activités avec leur enfant. Certaines offres sont spécialement conçues pour permettre aux parents suisses et étrangers de nouer des contacts. Par ailleurs, il existe des centres de consultation spécialisés aidant les parents en cas de questions sur l'éducation, le développement et la santé de leurs enfants.

- ▶ *wegweiser.sh – la plateforme d'information de Schaffhouse pour les enfants, les jeunes et les familles : sur la plateforme en ligne, on trouve des centres de consultation, des offres de loisirs et de garde, des cours, des cours de formation pour parents et bien plus encore.*

L'ÉDUCATION, LA SANTÉ ET LE DÉVELOPPEMENT

En Suisse, huit examens pédiatriques préventifs sont couverts par l'assurance de base ; ceux-ci sont destinés à suivre le développement de l'enfant pendant les quatre premières années. En même temps, le conseil aux mères et aux pères assiste les parents en parole et en action. En cas de questions relatives au développement et à l'éducation de vos enfants ou de problèmes scolaires, vous pouvez vous adresser à divers services de conseil qui chercheront des solutions avec vous.

- ▶ *doktor.ch : pédiatres dans le canton de Schaffhouse.*
- ▶ *Spitex Schaffhausen – conseil aux mères et aux pères : conseil en cas de questions concernant la santé, le développement et l'éducation de votre enfant (de 0 à 5 ans).*
- ▶ *Service spécialisé en pédagogie thérapeutique et en logopédie de la petite enfance (Fachstelle für Heilpädagogik und Logopädie im Frühbereich), Schaffhouse : clarifications, conseil et thérapie pour enfants ayant des problèmes de développement ou étant en situation de handicap, de la naissance jusqu'à l'entrée à l'école enfantine.*
- ▶ *Spitäler Schaffhausen – Service de psychiatrie pour enfants et pour jeunes (Kinder- und Jugendpsychiatrischer Dienst KJPD) : service spécialisé pour le développement psychique des enfants et jeunes et pour leurs familles. Outre des clarifications et thérapies, le KJPD offre des consultations pour les parents et le personnel spécialisé.*

FAMILLE ET ENFANTS



26

- ▶ *Service spécialisé Teddybär : service de conseil psychologique à Schaffhouse pour parents et enfants, en cas de questions touchant au développement et à l'éducation.*
- ▶ *Canton de Schaffhouse – Clarifications et conseil en cas de problèmes scolaires (Schulische Abklärung und Beratung SAB) : conseil au personnel enseignant et aux parents d'enfants ayant des problèmes d'apprentissage et de performance, des talents particuliers, des difficultés relationnelles et de motivation ou présentant des anomalies dans leur comportement social à l'école enfantine ou à l'école.*
- ▶ *Canton de Schaffhouse – Service enfants et jeunes (Kinder- und Jugenddienst KJD) : conseil et aide au cas où le développement d'enfants et de jeunes semble en danger.*
- ▶ *Conseil aux jeunes, Schaffhouse : conseil et accompagnement en cas de problèmes dans la famille, à l'école ou au travail. L'offre s'adresse aux jeunes de 12 à 24 ans ainsi qu'à leurs familles, à leurs parents, à leurs enseignantes et enseignants, et à leurs formatrices et formateurs.*
- ▶ *Pro Junior Schaffhausen/Thurgau : organise des manifestations et offre de l'aide matérielle pour familles et enfants.*
- ▶ *Informations pour parents : Messages aux parents de Pro Juventute : informations pratiques concernant l'alimentation, les soins, le développement et l'éducation. Traduits en plusieurs langues. Peuvent être obtenues via le conseil pour mères et pères ou via votre commune.*
- ▶ *- Parentu : l'application informe les parents quant au développement des enfants à partir de la naissance jusqu'au 16^e anniversaire ; dans 15 langues.*

LA GARDE ET L'INSTRUCTION EN DEHORS DE LA FAMILLE

Dans le canton de Schaffhouse, différentes offres d'accueil extrafamilial et offres destinées à soutenir les familles sont à votre disposition. Celles-ci vont des services de conseil aux crèches et garderies en passant par les services de baby-sitting, les groupes d'enfants en âge de marcher à quatre pattes et les groupes de jeu. Profitez de ces offres ! Elles offrent à vos enfants la possibilité de nouer des premiers contacts avec d'autres enfants et, à vous, une bonne occasion de rencontrer d'autres familles.

- ▶ *Centre familial de Schaffhouse – Le centre familial de la Kirchhofplatz est un lieu où les mères, pères, grands-parents et autres personnes s'occupant de jeunes enfants peuvent se rencontrer et nouer des contacts. On y trouve notamment un bistrot avec un espace de jeu, un point de contact du Conseil aux mères et aux pères, une infothèque ainsi que des locaux pouvant être utilisés pour des cours et des événements.*
- ▶ *Ville de Schaffhouse – petite enfance : le service spécialisé Encouragement précoce s'engage pour la formation, l'encadrement et l'éducation des jeunes enfants jusqu'à l'entrée à l'école enfantine. Le service s'engage en faveur de bonnes conditions-cadres et une qualité élevée des institutions d'accueil. Il informe, coordonne et met en réseau les personnes et les organisations engagées dans l'encouragement précoce sur le territoire urbain.*
- ▶ *Commune de Neuhausen – Petite enfance : le service spécialisé Petite enfance encourage les familles avec des enfants jusqu'à six ans en les conseillant et soutient les offres de la commune. Il organise régulièrement des événements pour les familles ainsi qu'un café parents-enfants hebdomadaire.*
- ▶ *Quartierentwicklung Schaffhausen : le projet « Développement des quartiers » de la ville de Schaffhouse gère le centre familial ainsi que plusieurs points de rencontre de quartier.*
- ▶ *Commission enfants et jeunes, Thayngen – thayngen4kids : informations concernant les offres pour enfants, jeunes et familles à Thayngen et environs.*

La garde d'enfants extrafamiliale et autres offres

À Schaffhouse, des structures d'accueil collectif de jour (KiTa), des familles de jour, des structures d'accueil parascolaires ou également des cantines sont à votre disposition pour la garde de vos enfants. Selon les besoins, les enfants y sont gardés toute la journée ou pendant quelques heures seulement. Toutes les offres sont payantes. Ces institutions sont subventionnées dans certaines communes. Votre commune vous informe au sujet des offres dans les environs immédiats et de la participation aux frais.



- ▶ *Canton de Schaffhouse – Service du sport, de la famille et de la jeunesse : outre la surveillance de l'accueil extrafamilial et parascolaire, ce service tient à jour une liste des structures d'accueil dans le canton.*
- ▶ *Ville de Schaffhouse – Encadrement des enfants et des jeunes : plateforme d'information de la ville de Schaffhouse quant aux structures d'accueil collectif de jour et parascolaire, aux cantines et autres offres de garde d'enfants.*
- ▶ *Zweidihei – association de garde d'enfants : garde dans des familles de jour.*
- ▶ *Croix-Rouge de Schaffhouse : offre de soutien aux familles, service de baby-sitting.*

Les groupes de jeu

Dans les groupes de jeu, les enfants sont encouragés dans leurs compétences linguistiques et sociales avant leur entrée à l'école enfantine. Le groupe de jeu se réunit généralement chaque semaine pendant 2 - 4 heures. À Schaffhouse, l'orientation des groupes de jeu est très variée ; certains groupes, par exemple, se retrouvent en forêt ou dans une ferme, d'autres attachent une attention particulière à l'encouragement linguistique.

- ▶ *Service spécialisé et de contact Groupes de jeu Schaffhouse (Fach- und Kontaktstelle Spielgruppen Schaffhausen) : liste des groupes de jeu et informations générales concernant les groupes de jeu.*

La gymnastique mère-enfant / père-enfant / parents-enfant

La gymnastique mère-enfant / père-enfant / parents-enfant s'adresse aux parents ayant un enfant âgé de 3 à 5 ans. La santé et la mobilité sont promues de manière ludique lors d'heures de gymnastique communes. Renseignez-vous au sujet de l'offre auprès de votre commune.

L'ACQUISITION DE LA LANGUE

De nombreux parents sont inquiets au sujet de la langue à enseigner à leurs enfants dans le nouvel environnement. L'état actuel des connaissances prouve qu'il est bon que les parents parlent leur première langue (langue

maternelle) avec leurs enfants et entretiennent également cette langue. En même temps, ils peuvent aider leurs enfants à apprendre la langue de leur environnement. Cela signifie tout d'abord que vous permettiez que vos enfants aient des contacts avec d'autres enfants, et que vous les inscriviez par exemple dans un groupe de jeu ou une garderie.

- ▶ *Integres – service spécialisé de l'intégration de la région de Schaffhouse : centre de consultation pour migrantes et migrants concernant tous les aspects de la vie quotidienne. Transmission d'offres d'encouragement linguistique.*
- ▶ *migplus.ch – portail pour l'égalité des chances en matière de santé : Parle-moi et écoute-moi ! : conseils aux parents pour aider les enfants lorsqu'ils apprennent à parler. La brochure contient des conseils pratiques sur la manière dont les enfants peuvent s'épanouir en grandissant avec deux ou plusieurs langues. Disponible dans de nombreuses langues.*
- ▶ *Institut suisse Jeunesse et Médias ISJM (Schweizerisches Institut für Kinder- und Jugendmedien SIKJM) – promotion de la lecture en famille : conseils aux parents pour soutenir leurs enfants lors de l'apprentissage de la langue et de la lecture. Disponible dans de nombreuses langues.*

LES OFFRES POUR JEUNES

Le canton de Schaffhouse s'engage pour répondre aux attentes et besoins des jeunes. Le service spécialisé Promotion de l'enfance et de la jeunesse met en réseau les communes et les associations d'animation de la jeunesse. Il soutient celles-ci avec des informations et des conseils. La ville de Schaffhouse et d'autres communes soutiennent les jeunes avec le service Animation jeunesse.

- ▶ *Ville de Schaffhouse – Animation jeunesse : le service Animation jeunesse est régulièrement actif dans l'espace public de la ville et offre ainsi des possibilités de contact à bas seuil. Les offres, les programmes et les projets d'Animation jeunesse sont centrés sur des activités de loisirs permettant de s'épanouir et sur le développement personnel.*
- ▶ *Association pour la jeunesse, la prévention et l'aide en matière de dépendance (Verein für Jugendfragen, Prävention und Suchthilfe VJPS) : service spécialisé pour la promotion de la santé, la prévention et l'aide en matière de dépendance à Schaffhouse.*
- ▶ *Parlement des jeunes de Schaffhouse : plateforme pour la participation politique des jeunes.*

ÉCOLE



28

LE SYSTÈME ÉDUCATIF DANS LE CANTON DE SCHAFFHOUSE

Dans le canton de Schaffhouse, les enfants fréquentent d'abord le degré primaire (deux ans d'école enfantine, six ans d'école primaire), puis le degré secondaire I (Realschule (école générale) ou école secondaire). L'enseignement est gratuit jusqu'à la fin du degré secondaire II. Le matériel scolaire est payant à partir du degré secondaire II.

LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

Les enfants entrent à l'école enfantine au plus tôt à l'âge de 4 ans. À l'école enfantine, une attention particulière est attachée à l'apprentissage par le jeu, au contact social et à l'acquisition de la langue. L'école primaire commence à l'âge de 6 ans et dure généralement six ans. Ensuite, les enfants entrent à la Realschule (école générale) ou à l'école secondaire (degré secondaire I). Les enfants en situation de handicap vont dans une école spéciale ou sont intégrés à la classe ordinaire.

LA COLLABORATION ENTRE L'ÉCOLE ET LES PARENTS

Les parents sont les principaux responsables de l'éducation et de la formation de leurs enfants. Ils sont tenus de scolariser leurs enfants et de veiller à ce que leurs enfants se rendent à l'école, respectent l'horaire et le règlement de l'école. Ils doivent également veiller à ce que les enfants fassent leurs devoirs et leur offrir les conditions cadres nécessaires à cet effet.

En Suisse, la collaboration entre l'école et les parents est capitale. Les parents sont régulièrement invités par l'école à participer à des rencontres parents-professeurs et des réunions de parents. Votre participation est importante pour que vous puissiez accompagner vos enfants de manière adéquate pendant leur scolarité ou que l'on puisse trouver ensemble des solutions quant au choix de la profession future.

► Canton de Schaffhouse – Erziehungsdepartement : le département de l'instruction publique offre informations concernant les thèmes scolaires. Si vous avez des questions concrètes concernant l'école de vos enfants, veuillez vous adresser directement à votre commune.

L'ÉCOLE OBLIGATOIRE				
Degré préprimaire	Degré primaire	Degré secondaire I	Degré secondaire II	Degré tertiaire
École maternelle	École primaire	École secondaire	École préprofessionnelle	École moyenne (école cantonale) École de culture générale Apprentissage professionnel Maturité professionnelle Université École polytechnique fédérale Haute école spécialisée École spécialisée
2 ans	6 ans	2-3 ans	2-4 ans	2-6 ans



L'ALLEMAND COMME DEUXIÈME LANGUE (« DAZ ») ET LES CLASSES D'ACCUEIL POUR ENFANTS ALLOPHONES (« EFF »)

L'école offre différentes formes d'aide si votre enfant entre à l'école sans avoir de connaissances de la langue allemande (ou seulement des connaissances réduites). La mesure adéquate sera prise par le personnel enseignant et le ou la responsable de l'allemand comme deuxième langue. Les enfants sont généralement intégrés à la classe ordinaire et reçoivent des heures d'allemand supplémentaires. Quelques communes disposent de classes d'accueil pour enfants allophones (Eff).

- *Canton de Schaffhouse – Schulportal : l'allemand comme deuxième langue : informations concernant le soutien de base et le soutien ultérieur d'enfants allophones à l'école ordinaire.*

L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE DU PAYS D'ORIGINE (« HSK »)

De bonnes connaissances de la première langue aident les écolières et écoliers étrangers à apprendre d'autres langues. Différents consulats et organismes privés offrent donc des cours de langue et de culture du pays d'origine aux enfants et aux jeunes allophones. La plupart des cours commencent en 2^e année.

Certains organismes proposent également des cours plus tôt. L'inscription se fait en général par le biais de l'école publique.

La note de l'HSK peut figurer au bulletin semestriel.

- *Canton de Schaffhouse – Schulportal : informations relatives à l'enseignement de la langue et de la culture du pays d'origine et cours actuels.*

LES ÉCOLES PRIVÉES

À Schaffhouse, quelques écoles privées proposent un enseignement selon d'autres systèmes scolaires. L'International School of Schaffhausen ISSH enseigne selon le programme de l'International Baccalaureate Organization (IBO) ; la langue d'enseignement est l'anglais. La Waldorfschule offre un enseignement conformément à la pédagogie Waldorf. La Stadtrandschule est une école à plein temps enseignant de la 1^{re} à la 9^e année. L'association Waldläufer gère une école de base (de la 1^{re} année de l'école enfantine à la 2^e année de l'école primaire) dans la forêt de Neuhausen. À Hallau, l'école Tandem dispose des six premières classes.

- *International School of Schaffhausen : tous les degrés à partir de l'âge de 3 ans jusqu'au Diploma Years Curriculum.*
- *Waldorfschule de Schaffhouse et école enfantine : 1^{re} à 5^e classe, école enfantine, groupe de jeu et groupe parents-enfants.*
- *Stadtrandschule Schaffhouse : école à plein temps (1^{re} à 9^e année).*
- *Centre de nature et de formation Waldläufer : l'association s'engage pour des activités pédagogiques dans la nature dans le canton de Schaffhouse.*
- *Tandemschule : petite école chrétienne privée à Hallau.*

FORMATION ET ÉTUDES



30

LA SCOLARITÉ POST-OBLIGATOIRE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE – LE DEGRÉ SECONDAIRE II

Après l'école obligatoire, les jeunes peuvent se rendre dans une école de culture générale ou de maturité gymnasiale ou faire un apprentissage. Le diplôme professionnel est un élément essentiel du système éducatif suisse.

La formation professionnelle de base sert à acquérir les aptitudes et les connaissances nécessaires à l'exercice d'une profession. La Suisse possède ledit système de formation professionnelle « duale ». Cela signifie la formation parallèle dans une entreprise et à l'école professionnelle. Environ 70 % de tous les jeunes commencent leur carrière professionnelle de la sorte. La condition pour une formation professionnelle est un contrat d'apprentissage avec une entreprise.

L'on distingue deux formations professionnelles de base :

1. le certificat de capacité : la formation de base de trois à quatre ans se termine généralement par un examen final d'apprentissage et l'obtention du certificat fédéral de capacité. Conjointement à une formation générale élargie, le certificat fédéral de capacité permet d'obtenir le certificat fédéral de maturité professionnelle.

2. l'attestation de formation professionnelle : la formation de base de deux ans se termine généralement par un examen et l'obtention de l'attestation fédérale de formation professionnelle. Cette formation est conçue de manière à ce que les offres tiennent particulièrement compte des apprenties et apprentis ayant des dons pratiques.

La maturité professionnelle peut être obtenue parallèlement à l'apprentissage ou après celui-ci. La maturité professionnelle permet d'accéder aux hautes écoles spécialisées.

Aller à l'**école cantonale (gymnase)** et obtenir le diplôme de maturité est la condition pour être admis dans une haute école.

L'**école de culture générale** est sanctionnée par le diplôme de maturité spécialisée après trois ans de culture générale et un an de pratique. Ce diplôme permet d'accéder à une haute école spécialisée.

L'**école de commerce** mène à un diplôme d'employée ou employé de commerce CFC en combinaison avec une maturité professionnelle commerciale.

- ▶ *Canton de Schaffhouse – service Formation professionnelle et orientation professionnelle (Dienststelle Berufsbildung und Berufsberatung) : informations et conseil concernant la formation professionnelle et formation continue professionnelle, aide en cas de questions relatives à l'entreprise formatrice et aux contrats d'apprentissages.*
- ▶ *École cantonale de Schaffhouse : l'école cantonale de Schaffhouse offre la possibilité d'obtenir une maturité bilingue (allemand-anglais / allemand-français).*

LES ÉTUDES – LE DEGRÉ TERTIAIRE

La Suisse possède de nombreuses possibilités d'entreprendre des études. La formation tertiaire après l'apprentissage professionnel ou le gymnase est payante (université, école polytechnique fédérale, haute école pédagogique, haute école spécialisée, école supérieure).

- ▶ *Berufsberatung.ch : orientation.ch : toutes les informations sur les études.*
- ▶ *Perspektiven – Studium : Perspectives – études : plateforme avec informations et projets sur l'accès à l'enseignement supérieur pour les personnes ayant fui leur pays.*



INFORMATIONS ET CONSEILS CONCERNANT LE CHOIX PROFESSIONNEL ET LA FORMATION CONTINUE

Le Berufsinformationszentrum (BIZ – ‘Centre d’information professionnelle’) est à la disposition de la population de Schaffhouse pour des informations et conseils quant au choix professionnel, au choix des études, à la poursuite de la carrière professionnelle et aux possibilités de formation continue. Sur le site du BIZ et à l’adresse Herrenacker 9, vous pouvez consulter de nombreux portraits de professions. Vous pouvez vous faire conseiller sur place – sans avoir besoin de prendre rendez-vous. Si des questions requérant des réponses plus spécifiques surgissent, un rendez-vous sera donné pour une consultation. Lors d’une consultation, les clientes et clients apprennent à mieux connaître leurs intérêts et leurs capacités et développent des idées d’options professionnelles. De principe, ces consultations sont gratuites pour les jeunes de moins de 20 ans habitant le canton de Schaffhouse. Le conseil quant à la poursuite de la carrière professionnelle est disponible aux adultes. Les trois premières consultations d’une heure sont gratuites pour les personnes habitant le canton de Schaffhouse. Les consultations suivantes sont payantes.

- *Centre d’information professionnelle du canton de Schaffhouse (Berufsinformationszentrum BIZ) : conseil relatif à la profession, aux études et à la carrière. Informations et conseil concernant toutes les questions sur la formation scolaire ou professionnelle.*

LES OFFRES TRANSITOIRES

Toute personne ne trouvant pas directement une formation professionnelle de base ou une école de culture générale ou de maturité après la période de scolarité obligatoire peut faire appel à une offre transitoire. Le Centre d’information professionnelle (BIZ) vous conseille quant

au choix de l’offre adéquate. Le Centre de formation professionnelle (Berufsbildungszentrum – BBZ) de Schaffhouse offre différents modèles pour l’année de préparation professionnelle. Pour les jeunes ayant quitté leur pays tardivement et les adultes n’ayant pas été à l’école obligatoire en Suisse ou uniquement pendant une courte période, il existe un programme de formation à deux niveaux dans le canton de Schaffhouse. La première phase fait partie du programme d’éducation de base JUMA de l’Œuvre suisse d’entraide ouvrière (Schweizerisches Arbeiterhilfswerk – SAH) dans le but de pouvoir suivre des cours d’intégration orientés vers la formation professionnelle du BBZ. Les cours d’intégration sont organisés en tant que formation à plein temps ou dans le cadre d’un préapprentissage d’intégration parallèlement au travail, avec une partie à l’école et une partie pratique. L’objectif de cette offre est de permettre l’accès à une formation professionnelle de base en Suisse.

- *Centre de formation professionnelle du canton de Schaffhouse (Berufsbildungszentrum BBZ) : informations sur les différentes offres concernant l’année de préparation professionnelle, en particulier le cours d’intégration du BBZ pour jeunes étrangères et étrangers.*
- *Œuvre suisse d’entraide ouvrière (Schweizerisches Arbeiterhilfswerk SAH) : cours JUMA-B pour jeunes de 16 à 25 ans ainsi que nombreuses offres de formation et de soutien en faveur de l’intégration sociale et professionnelle.*
- *Préapprentissage d’intégration INVOL : le préapprentissage d’intégration s’adresse aux réfugiées et réfugiés reconnus, aux personnes admises à titre provisoire, aux personnes originaires de pays de l’UE/AELE et de pays tiers qui sont arrivées tardivement, ainsi qu’aux personnes bénéficiant du statut de protection S motivées pour suivre une formation professionnelle en Suisse.*
- *START! Studium : le cours préparatoire d’intégration à l’université de Zurich est une offre de formation de deux semestres pour personnes réfugiées capables d’entreprendre des études universitaires. Dans le cadre du programme, les participantes et participants se préparent aux exigences posées par les études en Suisse du point de vue linguistique, technique et organisationnel.*



32

LES SOINS MÉDICAUX

En Suisse, la plupart des personnes ont un médecin de famille qui est leur première personne de contact en cas de problèmes de santé. Schaffhouse dispose de deux hôpitaux : l'hôpital cantonal public et la clinique Belair privée. Généralement, le médecin de famille décide de l'hospitalisation. En cas d'urgence en dehors des heures de consultation, le cabinet d'urgence ou le service d'urgence de l'hôpital cantonal peuvent être consultés.

- ▶ *Société cantonale des médecins de Schaffhouse : entre autres, contacts avec les médecins exerçant à Schaffhouse.*
- ▶ *Association des médecins de famille (Hausarztverein) de Schaffhouse : contacts avec des médecins de famille exerçant dans la région.*
- ▶ *Spitäl Schaffhausen : vous trouverez sur ce site des informations concernant l'hôpital cantonal (y compris rééducation et soins de transition), le centre psychiatrique de Breitenau ainsi que la psychiatrie pour les enfants et les jeunes.*
- ▶ *Clinique privée Belair à Schaffhouse : clinique privée dans le quartier Breite.*

URGENCES MÉDICALES

Dans le canton de Schaffhouse, le service de garde ambulatoire est assuré par des médecins possédant leur propre cabinet. Pendant les heures de consultation normales, veuillez vous adresser à votre médecin de famille en cas d'urgence également. En cas d'absence, on vous donnera le nom et le numéro de téléphone du médecin qui le remplace. En dehors des heures de consultation, vous pouvez vous adresser au cabinet d'urgence de Schaffhouse se trouvant au service d'urgence de l'hôpital cantonal de Schaffhouse. Il est géré par des médecins de famille de la région le soir et toute la journée le week-end. Le service des urgences de l'hôpital cantonal est ouvert 24 heures sur 24, 365 jours par an.

▶ **Que faire en cas d'urgence :**

Si vous téléphonez au numéro 052 634 34 00, on vous dirigera vers le service d'urgence approprié via le centre de coordination : il peut s'agir du cabinet du médecin de famille de garde pendant la journée, du cabinet d'urgence ou du service des urgences. En cas d'urgence vitale, veuillez appeler le numéro 144.

▶ *Centre d'évaluation et d'intervention de crise (Abklärungs- und Kriseninterventionsstelle KiSH). Le service d'évaluation et d'intervention de crise (KiSH) est une offre des services psychiatriques ; il se trouve dans le centre psychiatrique de Breitenau. Il propose des entretiens professionnels ambulatoires à court terme (dans un délai de 24 à 48 heures maximum) pour vous aider à surmonter des situations de crise. Tél. 052 634 72 75 (de 17.00 h le soir à 8.00 h du matin et le week-end, tél. : 052 634 34 34).*

L'ASSURANCE-MALADIE ET ACCIDENTS

Si vous arrivez de l'étranger, vous devez contracter une assurance-maladie et accidents dans un délai de trois mois. Si vous venez d'un autre canton, vous devez présenter un certificat d'assurance à votre nouvelle commune dans un délai de 30 jours. Les caisses-maladie ont l'obligation légale de vous accepter dans l'assurance de base. Les personnes actives sont généralement assurées contre les accidents. Veillez à ne pas être assuré deux fois. L'assurance de base couvre les frais de traitement chez les médecins de la division commune des tous les hôpitaux publics figurant sur la liste des hôpitaux du canton de Schaffhouse. Vous devrez toutefois toujours payer une partie des frais de traitement (en fonction de la franchise et de la quote-part). L'État accorde une réduction de primes aux personnes, couples et familles assurés dont la situation économique est modeste. L'Office des assurances sociales du canton de Schaffhouse traite les demandes de réduction de primes. Toute personne peut contracter des assurances complémentaires à côté de l'assurance de base : celles-ci couvrent d'autres prestations telles que le séjour à l'hôpital en division privée.



- ▶ *Office fédéral de la santé publique OFSP (Bundesamt für Gesundheit BAG) : informations relatives à la santé, aux assurances, etc.*
- ▶ *Office des assurances sociales (Sozialversicherungsamt) de Schaffhouse : formulaires de demande et informations relatives à la réduction de primes et informations sur les assurances sociales.*
- ▶ *Office fédéral de la santé publique OFSP (Bundesamt für Gesundheit BAG) – Priminfo : comparaison des primes des caisses-maladie pour l'assurance de base.*
- ▶ *migesplus.ch – Guide de santé pour la Suisse : brochure sur la santé, publiée par l'Office fédéral de la santé publique et la Croix-Rouge Suisse, traitant de tous les thèmes touchant à la santé, traduite en de nombreuses langues.*

LES SOINS DENTAIRES

Sauf quelques exceptions, les traitements dentaires ne sont pas compris dans le catalogue de prestations de l'assurance de base obligatoire. Les patients paient donc eux-mêmes la majeure partie des frais de soins dentaires. Une assurance soins dentaires spéciale peut être contractée pour les enfants.

Dans le canton de Schaffhouse, l'offre de la clinique dentaire scolaire est à la disposition des enfants et des jeunes. La clinique dentaire scolaire effectue un contrôle annuel chez les enfants de l'école enfantine et les écolières et écoliers. Le contrôle est à la fois gratuit et obligatoire. Toutes les autres prestations de la clinique dentaire scolaire sont subventionnées par le canton, de sorte que des conditions avantageuses peuvent être offertes. Des assistantes et assistants en prophylaxie se rendent dans les écoles enfantines, les écoles primaires et les écoles du cycle d'orientation, et apprennent aux enfants ce qu'est l'hygiène buccale et une alimentation saine.

- ▶ *Clinique dentaire scolaire du canton de Schaffhouse : outre les contrôles et les traitements, la clinique informe également sur la prophylaxie dentaire.*

L'AIDE ET LES SOINS DANS LE CANTON DE SCHAFFHOUSE

Les maladies chroniques et l'invalidité vont de pair avec certaines difficultés dans la vie quotidienne, outre les douleurs physiques. Les personnes âgées sont elles aussi confrontées à ces nouveaux défis. À côté des soins et de l'aide à domicile, il existe également différentes modalités de logement telles que les établissements médico-sociaux, les résidences pour personnes âgées, etc. Schaffhouse possède de nombreux services de conseil tels que Pro Senectute ou Pro Infirmis, ainsi que les services d'aide de la Spitex ou de la Croix-Rouge qui peuvent vous assister quant aux soins et aux tâches de la vie quotidienne.

- ▶ *Pro Senectute Kanton Schaffhausen : diverses offres de conseil, offres de loisirs et aide au quotidien pour personnes âgées.*
- ▶ *Pro Infirmis Thurgau-Schaffhausen : conseil et aide pour personnes en situation de handicap psychique, physique ou cognitif et pour leurs proches, jusqu'à l'âge AVS (femmes : 64 ans / hommes : 65 ans).*
- ▶ *Krebsliga, Lungenliga, Rheumaliga et Diabetes Schaffhausen : la ligue contre le cancer, la ligue pulmonaire, la ligue suisse contre le rhumatisme et Diabetes Schaffhouse soutiennent les personnes concernées et leurs proches dans de nombreux domaines.*
- ▶ *Spitex Kanton Schaffhausen : les services de la Spitex vont des soins de santé et aux malades à l'aide ménagère et l'accompagnement social.*
- ▶ *Croix-Rouge suisse – canton de Schaffhouse : offre divers services et aides dans le secteur de la santé, de l'aide sociale et de l'intégration. Les offres principales sont le service de transport, le système d'alarme et les services de soutien aux proches aidants.*
- ▶ *palliative.ch : association suisse qui met en réseau, promeut et informe au niveau intercantonal sur les questions spécifiques aux soins palliatifs. Une association cantonale est d'ailleurs présente à Schaffhouse.*
- ▶ *Association pour la jeunesse, la prévention et l'aide en matière de dépendance, Schaffhouse (Verein für Jugendfragen, Prävention und Suchthilfe VJPS) : service spécialisé pour la promotion de la santé, la prévention et l'aide en matière de dépendance, le travail social « hors murs » ainsi que la cuisine populaire (« Gassenküche ») à Schaffhouse.*

LA DÉTENTE ET LES LOISIRS



34

DÉCOUVRIR SCHAFFHOUSE

La région de Schaffhouse invite à de nombreuses excursions intéressantes. Le paysage rhénan varié entre Schaffhouse et Stein am Rhein permet de découvrir la nature dans une expérience inoubliable. En été, presque tout Schaffhouse pique une tête dans l'eau fraîche du Rhin dans l'un des nombreux lieux de baignade aménagés ou sur les berges à l'accès libre. La beauté puissante des chutes du Rhin impressionne en toute saison. Une visite en hiver, quand il fait glacial, est très attrayante. En été, le spectacle naturel est célébré avec un feu d'artifice. Le paysage vallonné et les forêts du Randen et du Reiat invitent à la randonnée, à la promenade et au pique-nique. Le vaste réseau de pistes cyclables est idéal pour les randonnées à vélo.

- ▶ *KulturLegi Schaffhausen* : avec la KulturLegi, les personnes recevant des prestations de soutien ou disposant de revenus peu élevés bénéficient de réductions allant jusqu'à 70 % sur de nombreuses offres dans le canton de Schaffhouse et beaucoup d'autres encore dans toute la Suisse.
- ▶ *Schaffhauserland Tourismus* : fournit des informations concernant de nombreuses destinations idéales pour une excursion, les petites randonnées, les manifestations actuelles, la gastronomie, le sport, la culture et d'autres offres de loisirs, et propose la vente de billets pour des visites guidées publiques, des visites de groupe, des expériences et des offres ainsi que pour le théâtre municipal, des excursions en bateau, des événements, et propose des bons d'achat.
- ▶ *KSS Freizeitpark* : le parc de loisirs offre des possibilités de sport, de la natation au wellness et fitness, en passant par le patinage à glace et le beach-volleyball.
- ▶ *wanderland.ch* : propositions de randonnées régionales et locales avec description des sentiers et cartes de randonnées en ligne.
- ▶ *Regionaler Naturpark Schaffhausen* : (Parc naturel régional de Schaffhouse) : informations sur l'expérience dans la nature de Schaffhouse.
- ▶ *Naturpark Schaffhausen* : planification en ligne d'excursions dans la région de Schaffhouse.
- ▶ *rheinfal.ch* : informations relatives aux manifestations et visites guidées en rapport avec le spectacle naturel des chutes du Rhin.

LA DÉTENTE ET LES LOISIRS

Les rencontres de la vie quotidienne et les loisirs sont importants pour le bien-être. Ils servent à la détente, l'apprentissage, la santé et élargissent le cercle d'amis. Ils aident à prendre racine dans le nouvel environnement.

La vie de quartier et de village

Les villages et les quartiers organisent des fêtes ou des événements auxquels vous pouvez assister ou participer activement. Le mieux est de vous informer auprès de vos connaissances, des membres de votre famille, de vos amis et voisins. Les quartiers et les villages disposent en outre d'espaces de rencontre tels qu'aires de jeu, piscines et centres de quartier, où l'on peut nouer des contacts. Si vous vous intéressez particulièrement au développement de vos environs immédiats et souhaitez contribuer activement à la cohabitation dans votre quartier ou village, vous pouvez vous engager dans une association de quartier ou de village.

Les communes du canton de Schaffhouse possèdent un site Internet – le plus souvent sous leur nom de commune – vous fournissant des informations sur l'actualité locale, la politique et l'administration. Le site de la ville de Schaffhouse soutient en outre le développement des quartiers quant aux souhaits et projets encourageant la cohabitation, l'échange et la mise en réseau sociale dans les quartiers de la ville et améliorant la qualité de vie. Des rencontres de quartier où les gens de tout âge et de toute origine peuvent apprendre à se connaître sont organisées dans différents quartiers.

- ▶ *Ville de Schaffhouse – Quartiervereine* : offre variée d'activités et informations concernant les quartiers de Schaffhouse.
- ▶ *Benevol Schaffhouse* : le service spécialisé dans l'engagement bénévole établit le contact avec des bénévoles et cherche des bénévoles dans tous les domaines de la vie.
- ▶ *Quartierentwicklung Schaffhausen* : points de rencontre et projets des différents quartiers à Schaffhouse.



Les associations et clubs

Les associations les plus diverses pour femmes, hommes, enfants, jeunes et personnes âgées existent dans le canton et les communes. Par exemple, des associations de jeunesse comme les scouts, des associations pour les amateurs de nature et d'histoire, des associations de transports, des clubs d'échecs, des associations de femmes, des associations pour les amateurs de musique et de culture, des partis politiques et des clubs sportifs de tout type. De nombreuses communes proposent en outre des offres telles que de la gymnastique pour parents et enfant (« EIKI-Turnen »), de la gymnastique de santé, de la gymnastique pour personnes âgées, des chorales et des groupes de théâtre. Ces offres et associations s'adressent à toutes les personnes intéressées. Les nouveaux membres sont les bienvenus. Renseignez-vous auprès de votre commune au sujet des différentes offres.

- ▶ *wegweiser.sh* – la plateforme d'information pour les enfants, les jeunes et la famille : sur la plateforme en ligne, on trouve des centres de consultation, des offres de loisirs et de garde, des cours, des cours de formation pour parents et bien plus encore.
- ▶ *Integres* – Service spécialisé de l'intégration pour la région de Schaffhouse : de nombreuses associations culturelles et de personnes étrangères existent dans le canton. Vous trouverez une liste de celles-ci sur le site web du Service spécialisé de l'intégration.

La culture

La région de Schaffhouse dispose d'une offre culturelle très variée. Le théâtre municipal et d'autres petits théâtres dans différentes communes ainsi que les festivals de théâtre régionaux vous invitent à assister à de nombreuses activités. L'offre variée des cinémas de Schaffhouse et de Stein am Rhein est complétée par de petits festivals de cinéma intéressants et l'Open Air cinéma spectaculaire sur les remparts de la forteresse Munot. Le musée dans l'abbaye de Tous-les-Saints connu bien au-delà de la région et différentes galeries invitent à visiter des expositions passionnantes. Les musées locaux tels que le musée du vin « Weinbaumuseum » à Hallau

présentent les particularités et us et coutumes locaux. Les amateurs de tous les genres de musique trouveront leur compte au Festival de jazz de Schaffhouse, au festival de musique Stars in Town, au Festival international de Bach (« Internationales Bachfest ») et la série de concerts « Schaffhausen Klassik », ainsi que dans de nombreux lieux de concert comme le centre culturel Kammgarn et le club de musique TapTap.

- ▶ *kulturraum.sh* : la plateforme culturelle de la ville et du canton de Schaffhouse informe sur les événements actuels, les locaux et les possibilités d'encouragement à la création culturelle.
- ▶ *nordagenda.ch* : calendrier en ligne des manifestations dans la région de Schaffhouse.
- ▶ *Blauburgunderland Schaffhausen* : manifestations en rapport avec le vin et la région viticole Blauburgunderland (« Pays du pinot noir »). Les calendriers hebdomadaires des manifestations sont publiés en tant que suppléments des quotidiens régionaux.

Les bibliothèques et ludothèques

Les bibliothèques offrent un libre accès à l'information et au savoir pour tout le monde. La bibliothèque Agnesenschütte et la bibliothèque municipale de la Münsterplatz sont les bibliothèques publiques de la ville de Schaffhouse. Elles s'adressent à toutes et à tous sans restriction, promeuvent la libre formation de l'opinion et l'égalité des chances, et disposent de locaux pour l'étude personnelle, la rencontre et l'échange d'idées. L'adhésion est gratuite et ouverte à toute la population de la région. La bibliothèque Agnesenschütte propose des ouvrages spécialisés et littéraires actuels, également en plusieurs langues, pour toutes les tranches d'âge. La bibliothèque municipale de la Münsterplatz abrite des archives comprenant des ouvrages plus anciens. Les communes de Hallau, Oberhallau, Neunkirch, Wilchingen, Schleithem, Neuhausen am Rheinfall, Stein am Rhein et Thayngen disposent elles aussi de bibliothèques publiques. Les ludothèques du canton se trouvent au centre familial de Schaffhouse et à Stein am Rhein. Les ludothèques prêtent des jeux et des jouets.

COURSES QUOTIDIENNES



36

FAIRE SES COURSES

La région de Schaffhouse dispose de possibilités très variées pour faire ses courses. Les magasins d'alimentation, les commerces spécialisés, les supermarchés et les centres commerciaux offrent tout ce que le cœur peut désirer : des produits de première nécessité à la mode, en passant par les montres, le mobilier et les bijoux. Les vieux centres-villes bien conservés de Stein am Rhein et de Schaffhouse réservés aux piétons invitent à flâner et à faire du shopping en toute tranquillité. Une liste de tous les magasins figure sur le site web de nombreuses communes. Vous obtiendrez de plus amples informations relatives aux possibilités de shopping dans le vieux centre-ville de Schaffhouse auprès de Pro City.

Les heures d'ouverture

Les heures d'ouverture des magasins varient. De nombreux magasins ouvrent le matin entre 8.00 h et 9.00 h et ferment entre 18.30 h et 19.00 h. Les grands supermarchés sont parfois ouverts plus longtemps.

Les prix

Les prix indiqués sont fermes et incluent la TVA. L'on paie généralement en espèces, par carte bancaire, Postcard ou via l'application de paiement TWINT. De nombreux magasins acceptent les cartes de crédit habituelles.

Produits frais venant directement de la ferme

Vous trouverez des produits frais de la région au marché hebdomadaire tout en couleurs, au magasin de la ferme ou au marché paysan.

Marché hebdomadaire de Schaffhouse : le mardi de 7.00 h à 11.00 h et le samedi de 7.00 h à 12.00 h.

- ▶ *Schaffhuser Puuremärkt (marché paysan de Schaffhouse) : le mardi de 8.00 h à 12.00 h, le vendredi de 9.00 h à 17.30 h et le samedi de 8.00 h à 12.00 h. Neuhuuser Märkt (Marché de Neuhausen) : le vendredi de 15.30 h à 18.30 h.*
- ▶ *Pro City Schaffhausen : informations relatives aux achats dans le vieux centre-ville de Schaffhouse.*
- ▶ *Schaffhuser Bauernverband (association des paysans de Schaffhouse) : informations et adresses de vente directe chez les paysans de Schaffhouse. Informations relatives aux magasins de ferme et stands de marché.*

L'ADMINISTRATION, LA POSTE ET LES BANQUES

La plupart des services administratifs cantonaux se trouvent dans la ville de Schaffhouse. Les heures d'ouverture des différents services communaux et cantonaux varient. Veuillez vous informer auprès de votre administration communale ou via le site web du canton de Schaffhouse. La poste offre ses services dans les offices de poste, les agences ou – dans les communes plus petites – à domicile. Les heures d'ouverture varient en fonction de l'endroit. Le bureau de poste central en face de la gare de Schaffhouse est ouvert le plus longtemps : du lundi au vendredi de 7.30 h à 18.30 h, le samedi de 8.00 h à 16.00 h.

Différentes banques régionales et internationales ont une ou plusieurs filiales dans le canton de Schaffhouse. Les heures d'ouverture varient. La filiale de la banque concernée vous donnera des informations.

- ▶ *La Poste suisse : informations sur les prestations et les prix de la Poste.*



LE SYSTÈME DÉMOCRATIQUE

La démocratie suisse offre de nombreuses possibilités de s'exprimer et de participer à la vie publique. La naturalisation vous permet d'obtenir tous les droits politiques autant au niveau national qu'au niveau du canton de Schaffhouse et de votre commune. Les droits politiques, également appelés droits populaires, sont très étendus : droit de vote, éligibilité, initiative populaire, référendum. Le peuple peut ainsi proposer des modifications de la Constitution (initiative) ou peut refuser une loi élaborée par le Parlement (référendum). Lorsqu'on utilise le terme de « souverain » en Suisse, il est question du peuple. Les droits politiques sont exercés aux trois niveaux de l'État : la Confédération, les cantons, les communes.

Les élections et votations

Les parlements et exécutifs fédéraux, cantonaux et communaux sont élus tous les quatre ans par le peuple. À côté des élections, les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote sont également appelés aux urnes pour des projets spécifiques. Depuis des décennies, le canton de Schaffhouse présente d'ailleurs la participation électorale la plus élevée de Suisse. Cela est également lié au fait que le vote est obligatoire dans ce canton. Qui ne participe pas au vote est redevable d'une « amende » de six francs conformément à la loi électorale.

La séparation des pouvoirs

L'État est divisé en trois pouvoirs : le Parlement (pouvoir législatif), le Gouvernement (pouvoir exécutif) et les tribunaux (pouvoir judiciaire). Le pouvoir législatif promulgue les lois et contrôle le gouvernement et l'administration. Le pouvoir exécutif est chargé d'exécuter les lois, gouverne et dirige l'administration de l'État. Le pouvoir judiciaire juge, condamne, punit et protège. Pour chaque pouvoir, la Confédération, les cantons et les communes possèdent des institutions séparées.

Au niveau fédéral, le Conseil fédéral est le gouvernement suisse. Celui-ci est élu par le Parlement. Le Parlement,

à son tour, est élu par le peuple et est composé de deux chambres – le Conseil national et le Conseil des États. Le canton de Schaffhouse est représenté par deux personnes au sein du Conseil national comme au sein du Conseil des États.

Le Tribunal fédéral est élu par le Parlement. Le canton de Schaffhouse et ses communes ont organisé la séparation des pouvoirs comme suit :

Le pouvoir législatif

Canton : l'autorité cantonale exerçant le pouvoir législatif est le Grand Conseil (Kantonsrat). Les 60 membres représentent les différents districts et partis politiques.
Communes : dans la ville de Schaffhouse, le Conseil municipal (Grosser Stadtrat) exerce le pouvoir législatif. Dans quelques communes telles que Neuhausen am Rheinflall, Stein am Rhein, Beringen et Thayngen, cette fonction est exercée par le Conseil des habitants (Einwohnerrat). Dans toutes les autres communes, il est exercé par l'Assemblée communale (Gemeindeversammlung).

Le pouvoir exécutif

Canton : le Gouvernement cantonal est composé de cinq conseillères ou conseillers d'État dirigeant chacune ou chacun un département. La présidence du Gouvernement est assurée par une conseillère d'État ou un conseiller d'État ; cette présidence alterne tous les ans.
Communes : dans la ville de Schaffhouse, le Conseil municipal (Stadtrat) exerce le pouvoir exécutif. Stein am Rhein dispose également d'un Conseil municipal. Dans toutes les autres communes, le Conseil communal (Gemeinderat) est l'autorité exerçant le pouvoir exécutif.

- *Canton de Schaffhouse – autorités : informations détaillées concernant les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire du canton.*
- *ch.ch : informations détaillées et actuelles sur la Suisse.*



38

LA POSSIBILITÉ DE PARTICIPATION POLITIQUE POUR ÉTRANGÈRES ET ÉTRANGERS

Quoique les étrangères et étrangers ne puissent pas exercer les droits politiques précités dans le canton de Schaffhouse, il existe de nombreuses autres possibilités de prendre part à la vie publique et d'influencer l'avenir de la société. Une étrangère ou un étranger peut, à tout moment, s'engager dans une association de quartier, une association locale, une organisation professionnelle, un club sportif ou une commission consultative. Une personne de nationalité étrangère possède le droit de pétition comme les Suisses. Le droit de pétition donne à chacune et chacun la possibilité d'adresser des demandes, propositions, critiques ou plaintes aux autorités communales, cantonales ou fédérales. Cela permet éventuellement d'influencer les décisions prises par les organes de l'État.

LA NATURALISATION

La naturalisation permet d'acquérir les droits politiques en Suisse. Les personnes résidant en Suisse depuis une longue période peuvent demander la nationalité suisse. La question de savoir si la procédure de naturalisation ordinaire, la procédure simplifiée ou la naturalisation facilitée sera appliquée dépendra principalement de la durée et de la raison du séjour en Suisse. En cas de naturalisation facilitée (la plupart du temps, en tant que conjointes ou conjoints de citoyennes ou citoyens suisses), la demande est déposée directement auprès des autorités fédérales. Sinon, la demande est déposée auprès des autorités du canton de Schaffhouse, dans la commune où l'on réside.

L'on attend d'une personne requérante qu'elle remplisse les conditions suivantes :

- elle est intégrée à la communauté suisse au niveau communal, cantonal et fédéral ;
- elle est accoutumée aux habitudes de vie, aux mœurs et usages suisses ;
- elle se conforme à l'ordre juridique suisse et ne compromet pas la sécurité intérieure ou extérieure de la Suisse ;
- elle dispose de connaissances suffisantes de la langue allemande ;
- sa situation personnelle et financière est ordonnée. (Voir la Loi sur la nationalité du canton de Schaffhouse (Bürgerrechtsgesetz), art. 6).

► *Canton de Schaffhouse – Service de la justice et des communes (Amt für Justiz und Gemeinden) : informations concernant la procédure de nationalisation ainsi que tous les formulaires de demande pour l'acquisition de la nationalité suisse.*



INTEGRES – SERVICE SPÉCIALISÉ DE L'INTÉGRATION POUR LA RÉGION DE SCHAFFHOUSE AINSI QUE POINT DE CONTACT POUR LA PROTECTION CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES CONFLITS INTERCULTURELS

Vous vivez et travaillez dans notre région et souhaitez mieux la connaître. Nous sommes à votre disposition pour vous aider à vous intégrer dans notre pays et dans notre région. Notre équipe répond à vos questions relatives à la vie quotidienne et vous aide à choisir le cours qui vous convient. Dans le canton de Schaffhouse, il existe une offre variée de cours d'allemand et d'intégration.

Conseil dans les domaines suivants

- Conseil concernant les cours d'allemand et d'intégration
- Aide pour remplir des formulaires et pour la correspondance avec les administrations, assurances ou institutions
- Conseil pour les questions touchant à la vie quotidienne et orientation vers des services spécialisés appropriés
- Conseil en cas de racisme, de discrimination et de conflits interculturels
- Premières informations pour nouveaux arrivants et arrivantes

Coûts

Le conseil est gratuit.

Heures d'ouverture

Sans rendez-vous, aux heures d'ouverture suivantes :
lundi et mercredi : 9.00 h - 11.00 h / 14.00 h - 17.00 h
mardi : fermé
jeudi et vendredi : 14.00 h - 17.00 h
En dehors des heures d'ouverture : sur rendez-vous.

Lieu

Integres
Integrationsfachstelle für die Region Schaffhausen
Krebsbachstrasse 61
8200 Schaffhausen

Contact

Téléphone : 052 624 88 67
E-mail : info@integres.ch

HISTOIRE

Integres a été créé en été 2004 en tant que centre de compétences pour les questions d'intégration. Le service spécialisé de l'intégration possède toutefois une expérience bien plus longue. Dès 1972, de nombreuses personnes de la société civile, du monde économique et politique ont créé à Schaffhouse le point de contact pour Suisses et étrangers dans le but de promouvoir l'intégration de la population étrangère et les échanges culturels. Au cours des années suivantes, le point de contact a constitué l'un des principaux liens entre la population migrante et sa nouvelle patrie. L'aide était souvent axée sur le quotidien ; les personnes en quête de conseils ont ainsi obtenu de l'aide pour remplir correctement des formulaires officiels ou pour prendre un rendez-vous chez le médecin. Aujourd'hui, Integres conseille toujours, sert toutefois en premier lieu de plaque tournante et s'engage, en tant que service spécialisé, tant sur le plan structurel que conceptuel, pour une intégration réussie.

